



*Revoir le passé,
marchant vers l'avenir*



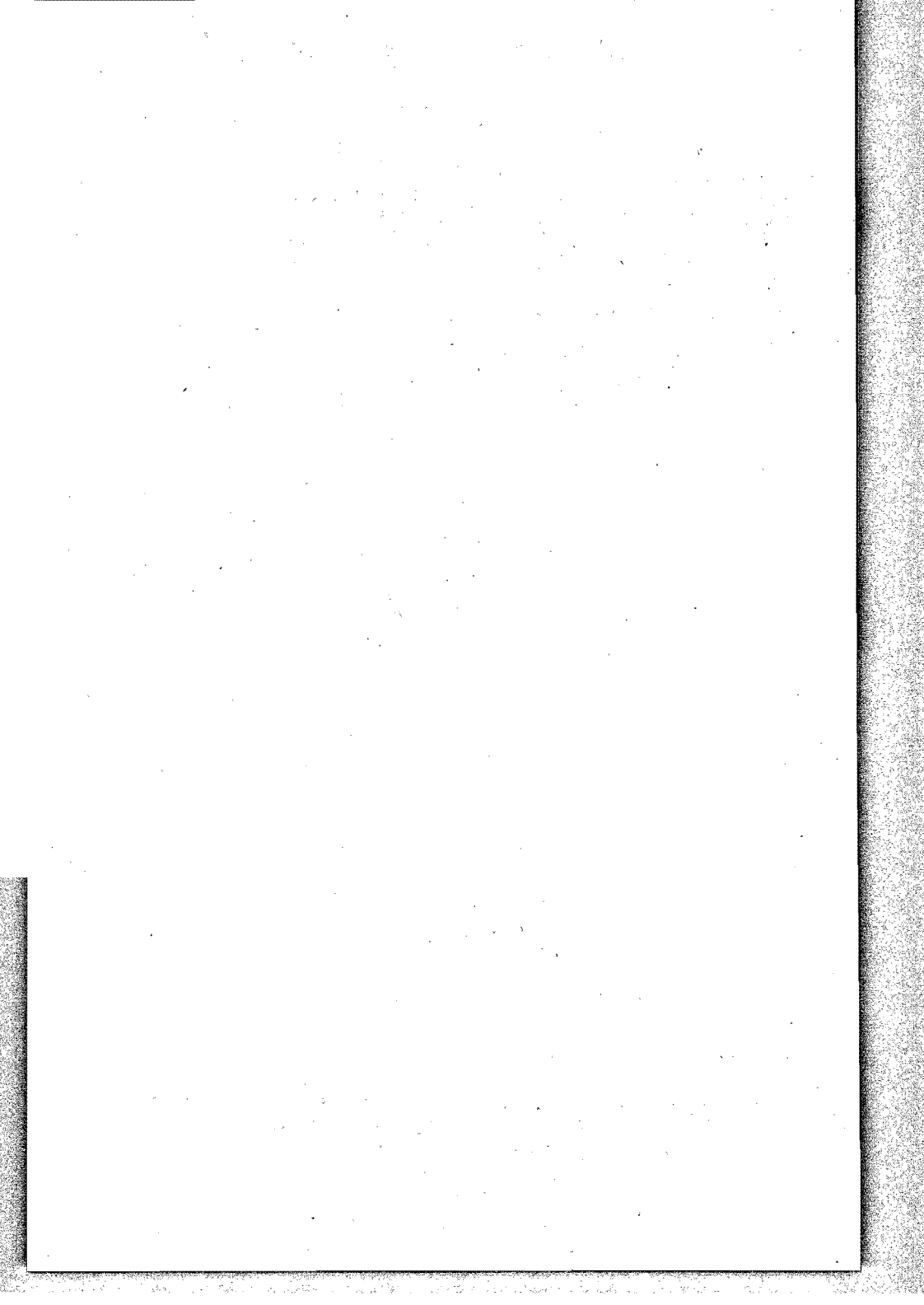
Nos 1 and 2 1999

PUBLICATION DE LA COMMUNAUTE MONDIALE DE VIE CHRETIENNE

C.P. 6139 - (Borgo S.Spirito, 8) - 00195 Rome - ITALIE

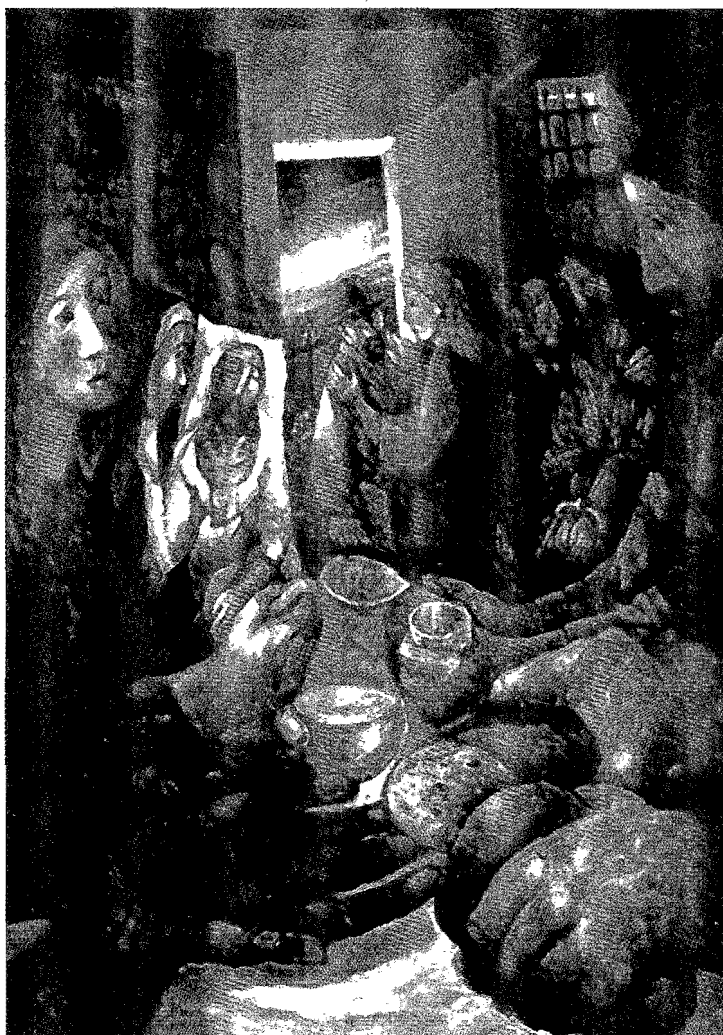
Editions Française-Espagnole-Anglaise

Directeur: Gilles Michaud



SOMMAIRE

Avant-propos	3
Voix de la CVX :	
Tout est Grâce	4
<i>Antoinette Bemtgen</i>	
Votre Travail, votre Vie et votre Foi	7
<i>Isaac Oigo</i>	
Rendez grâce au Seigneur	10
<i>John & Christina Tan</i>	
Si quelqu'un veut être le Premier	13
<i>Barbara Blum</i>	
La CVX slovène : la démarche qui a abouti à l'engagement	15
<i>Darja Silan & P. Milan Bizan s.j.</i>	
Deux Anniversaires :	20
<i>P. Daniel Fitzpatrick s.j.</i>	
CVX aux Nations Unies :	
Présentation d'Elisabeth Janz Mayer-Rieckh	24
Session sur l'implication des enfants dans les conflits armés	26
Prière Liturgique à Marie, Femme d'Asie	38
L'année Jubilaire :	
Un peu d'histoire	42
<i>Luis T. Ardila s.j.</i>	
Faire passer la Vie avant la Dette	45
Même les Dettes Nous Divisent	54
<i>Tom Giblin s.j. & Niamh Gaynor</i>	
Voici l'ExCo :	
Le Secrétaire exécutif	56
<i>Gilles Michaud</i>	



Ainsi, par l'effusion de l'Esprit Saint au baptême et à la confirmation, les baptisés partagent la mission de Jésus le Christ, Sauveur-Messie.

AVANT-PROPOS

En repassant les événements de l'année écoulée, on pourrait affirmer que 1998 s'est révélé un jalon d'importance dans la vie de l'Église, dans la vie humaine et pour la CVX. De temps en temps, il importe de prendre le temps de revenir sur les bienfaits de son histoire et de se rappeler la promesse d'accompagnement de l'Esprit Saint dans les événements et les circonstances de la vie quotidienne. Et aussi, se rappeler son passé donne l'occasion de remercier Dieu, de célébrer et de juger les choix qui ont été faits, de manière à se trouver en meilleure disposition et mieux informé pour discerner les choix à venir.

Un demi-siècle sépare deux événements importants de l'histoire de la CVX. Il y a cinquante ans, dans *Bis Saeculari* le pape Pie XII demandait aux Congrégations mariales de se réorienter dans la spiritualité ignatienne au moyen des Exercices spirituels. Il les exhortait également à être plus attentives à la dimension d'une mission de collaboration de leur service apostolique ! Il y a presque un an que s'est tenue, en 1998, la 13^e Assemblée mondiale de la CVX, à Itaici, Brésil, et qu'a paru *Notre mission commune*. Ce fut là un temps de grâce pour notre maturation en tant que CVX, alors que nous percevions le signe de l'Esprit dans un appel renouvelé et approfondissant à vivre notre mission selon des modes concrets et collectifs... La formation CVX est pour la mission !

Dans la présente livraison de **Progressio**, on établit également un lien entre la Déclaration universelle des droits humains, proclamée il y a 50 ans, et l'Exhortation apostolique *Christifideles Laici*, parue il y a 10 ans. On nous y offre des possibilités de vivre notre mission avec les ONG.

Tout en même temps, se poursuit la préparation au grand jubilé de l'an 2000. "L'année de grâce du Seigneur" annonce un temps de pardon, de réconciliation et de restauration de la justice. C'est là une occasion de plus pour une collaboration fructueuse avec beaucoup de gens qui se joignent au pape Jean-Paul II dans sa demande d'annulation des dettes des pays pauvres.

Dans une histoire débordante de la richesse de documents prophétiques, la réponse de la CVX est articulée dans *Notre mission commune*. Au cœur de la place publique, actifs dans la contemplation de la face de Dieu chez les gens que nous servons, la prière de la CVX n'est autre que : **"Nous voici, Seigneur."**

Tout est Grâce

Antoinette Bemtgen fut membre à partir du moment quand elle connaît la CVX. Les délégués de notre communauté, qui ont participé à l'Assemblée Mondiale de Hong Kong 1994 se souviennent bien d'avoir célébré, durant l'Assemblée, son 70ème anniversaire de sa naissance. Antoinette est l'exemple vivant de comme la Spiritualité Ignatienne peut te garder jeune au cœur.



A partir du moment où la grâce d'une relation personnelle à Jésus-Christ me fut donnée, il y a cinquante ans déjà, ma relation aux personnes changea en même temps, dans le sens du verset Mt 25,40 : "ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait".

Vendre tout, comme le jeune homme riche aurait pu le faire (cf. Mt 19,16-20), ne m'était guère possible, car je ne possédais rien, sauf un emploi stable d'enseignante ; c'est ainsi que j'essayais de mettre mes talents, mon salaire, mon temps . . . au service des plus pauvres, tout en ne comprenant le terme "pauvre" pas seulement au sens matériel. Je refusai l'idée d'épargner en vue d'un logement propre.

Une suite d'aventures faisaient que, déjà retraitée, je devins co-propriétaire d'un logement spacieux et confortable, que j'emménageais avec ma mère. A Dieu, qui ne m'abandonna jamais, mais m'avait merveilleusement conduite à travers l'obscurité et sans que je ne m'en rende compte, je dis : "Voilà, tout ce qui est à moi, est à Toi. Disposes-en . . ." Quand ma mère fut décédée, je réfléchissais aussitôt comment tenir ma promesse. Lors d'un entretien avec Agnès Rausch, je reçus la clarté demandée et je lui offris d'héberger des personnes en détresse.

Le dernier jour de l'année 1991, la première famille arriva. Un réfugié politique de l'ancien-Zaïre, au Luxembourg depuis trois années, pouvait fêter chez moi les retrouvailles avec son épouse et ses deux enfants. Ils avaient prévu de rester quelques semaines, le temps nécessaire pour trouver un logement adéquat : cela dura 20 mois !

Les expériences de marginalisation, vécues pendant ma longue maladie et ma confiance en Dieu m'ont facilité le vivre-ensemble avec les différences d'âge, de culture, d'habitudes alimentaires, de traditions culinaires, de manière d'occuper l'espace, de la façon de penser et d'agir ; j'étais à même de relier certaines réactions incompréhensibles aux événements traumatisants de leur passé. Ce n'était pas un hasard que la première phrase en luxembourgeois que Trésor, âgé de quatre ans, comprenait et faisait sienne, était : " t ass nët schlëmm " (c'est pas grave). Tout comme sa sœur Catherine, son aînée d'un an, il fréquenta le jardin d'enfants, ce qui apporta la variété dans la vie de tous les jours, maints conflits et moments de gaieté. D'ailleurs jamais de ma vie je n'avais ri autant et jamais de ma vie je n'avais été autant résistante à toute maladie. Quelques semaines après la naissance de la petite Patience, la famille pouvait déménager dans une modeste maison, qu'elle avait achetée et aménagée avec le stricte nécessaire.

Avec les gens de Sarajevo il y eut en partie d'autres problèmes, p.ex. à cause d'une peur profondément enracinée, ils ne faisaient confiance à personne. Pendant deux mois, une dame serbe était mon hôte ; elle accompagnait son fils, blessé de guerre et soigné dans un hôpital du Luxembourg.

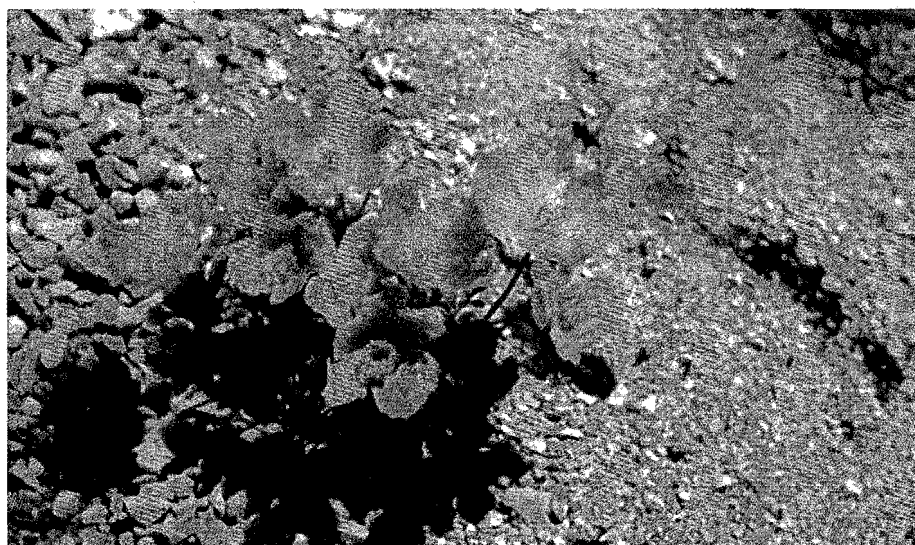
Au début, le couple bosniaque avec leur fille Dalida de deux ans, ne me causa pas de problèmes exceptionnels. Le fait qu'ils étaient musulmans n'alourdisait pas notre relation. Hélas, malgré une vie commune de onze mois, ni moi, ni les amis, nous ne nous étions rendus compte que le couple était en crise. La rupture dramatique de leur mariage m'a bouleversée mais non renversée.

Il y a un an, j'ai accueilli une famille réfugiée de l'Irak. Comme ils n'avaient pas encore d'enfants, nécessitant mon attention, j'ai pu vivre intensément combien joie et peine sont inséparables : grossesse, douleurs d'enfantement, accouchement, bref tous les symboles de la croissance et du devenir humain. Tout comme je fus présente à la naissance des jumelles Martina et Mariana, je suis maintenant témoin de leur évolution.

Toute relation vraie naît et vit d'un donner-et-recevoir réciproque ; c'est ce que j'ai appris au contact des familles de réfugiés. Je ne regrette pas d'avoir risqué ces expériences. Cette école de la vie me défie, mais j'en bénéficie. Longanimité et discrétion sont, parmi beaucoup d'autres, des moyens de croissance qu'elle offre. Au bout du compte, tout est grâce !

“ Pourvus de dons différents, selon la grâce qui nous a été donnée, si c'est le don de prophétie, exerçons-le en proportion de notre foi ; si c'est le service, en servant, l'enseignement en enseignant, l'exhortation en exhortant. Que celui qui donne, le fasse sans calcul ; celui qui préside, avec diligence ; celui qui exerce la miséricorde, en rayonnant de joie ” (Rm 12,6-8).

Antoinette Bemtgen
CVX Luxembourg



Votre Travail, votre Vie et votre Foi

Isaac M.Oigo est membre de la CVX du Kenya depuis 1991. Il a déjà travaillé comme ingénieur électricien et actuellement il est en train de terminer ses études en maîtrise de psychologie. Isaac fait de la formation avec les membres de la CVX et autres groupes

En lisant, l'année dernière, les documents relatifs à la préparation de la prochaine Assemblée Mondiale je me suis senti interpellé par le " domaine d'intérêt " R : " Profession considérée comme Mission vécue." Je voudrais partager avec vous quelques réflexions que m'a inspiré ce sujet.

Premièrement, je me suis rendu compte qu'il était dans l'ordre des choses d'attacher de l'importance à ce que l'on fait pour gagner sa vie. En tant que travailleur vous passerez quelque huit heures par jour, cinq jours par semaine pendant une trentaine d'années sur le lieu de votre travail. C'est une très grande partie de votre vie. La passer en faisant des choses que vous n'aimez pas ou qui ne vous intéressent pas particulièrement, c'est faire un terrible gâchis de votre temps et de votre potentiel. Votre avenir se déroulera principalement au sein de la famille, de la communauté et au travail, et vous devez faire des choix en vue de tirer le meilleur parti de votre vie professionnelle et familiale.

Cela m'amène à la deuxième considération : pour faire certains choix, il vous faudra adopter une nouvelle attitude envers le travail. Considérez-vous votre travail comme une corvée à faire pendant cinq jours pour mériter le merveilleux week-end ? Ou pouvez-vous déjà l'envisager sous l'angle de la vocation, comme votre réponse à l'appel que Dieu vous lance pour utiliser vos talents et capacités à l'édification du Royaume ?

Votre vie active fait partie intégrante de votre vie ; ce n'est pas un compartiment séparé de votre vie de foi, de vos amitiés ou de vos loisirs. Considérer votre travail comme une " vocation " est une attitude qui vous permettra de mettre fin à cette compartimentation et d'intégrer de plus en plus la foi qui vous inspire dans vos activités quotidiennes. Les services que vous rendez à votre employeur deviendront ainsi des services rendus à vos semblables et à Dieu. Cette compréhension plus profonde du travail peut être un jalon pour la croissance spirituelle, le signe d'une réponse à l'appel à la Mission.

Le travail que vous faites devient ainsi l'arène où vous faites des choix et prenez des décisions qui portent sur la façon d'utiliser vos talents et vos compétences pour la gloire de Dieu. Le travail devient plus qu'un job. Il devient une contribution exceptionnelle que vous faites à la création, et ainsi, digne de tous vos efforts, vous vous engagez à améliorer vos compétences et à mieux organiser vos ressources, spécialement le temps.

Au fur et à mesure que s'intègrent foi et vie, le lieu de travail devient aussi un endroit où témoigner de votre foi par vos paroles et vos actions. En choisissant de ne pas faire ou de ne pas encourager des activités qui sont contraires aux valeurs chrétiennes, vous témoignez du Christ dans le monde. Il me semble qu'aucun chrétien ne choisirait de pratiquer des avortements ou de faire de la recherche en matière d'armes bactériologiques. Dans le contexte kenyan, un travail qui engloberait la pratique du "graisser la patte" ou d'autres actes illégaux pourrait être une incitation à trouver un autre emploi ou à payer le prix et témoigner de sa foi en refusant de faire ce que tout les autres font. Vivez votre Foi : au travail, à la maison, à l'église.

" Il est facile de parler de vocation, " diront certains, " mais si je n'ai pas de travail ? " Eh bien, moi aussi je suis au chômage mais cela ne m'empêche pas de penser vocation. En fait, ne pas avoir un emploi rémunéré peut être l'occasion de faire des choix et de penser à la manière dont on se sent appelé à servir Dieu et le monde. On peut alors choisir d'acquérir une formation et un savoir en fonction de cette orientation. L'exemple de la vie de St Ignace de Loyola m'inspire tout particulièrement. Après son accident et sa conversion, il passa les douze années suivantes " sans emploi " comme on dirait aujourd'hui. Mais il ne se laissa pas abattre. Il passa le temps à développer sa relation avec Dieu, et par le biais de ce développement se senti plus profondément appelé à servir Dieu et le monde. Cet appel l'amena à chercher comment il pourrait mieux servir ; il retourna sur les bancs de l'école, apprit le latin avec des élèves deux fois plus jeunes que lui et poursuivit des études de théologie afin de mieux partager son expérience de l'amour de Dieu avec les autres. Sa vocation l'amena à rassembler un groupe de jeunes gens autour de lui et à les conduire à Rome pour qu'ils offrent leurs talents et leurs services pour la plus grande gloire de Dieu.

Même le chômage peut être un appel à approfondir la vocation si l'on voit en lui une occasion donnée pour réfléchir et faire des choix qui mènent sur une voie : mieux connaître, aimer et servir le Christ.

Jésus a dit, " Moi, je suis venu pour qu'on ait la vie et qu'on l'ait surabondante " (Jn 10,10). Le travail que nous faisons est notre contribution à la réalisation de la vision de Dieu pour la création. Comment pouvons-nous dans nos professions et métiers, donner la vie au monde ?

Il y avait trois maçons qui travaillaient sur un chantier. Un étranger curieux s'approcha de l'un d'entre eux et lui demanda " Que faites-vous ? " Le maçon le regarda en colère et répliqua : " Vous ne voyez pas ? Je mets ces briques l'une sur l'autre." L'étranger s'approcha du second maçon et lui posa la même question. " Je construis un mur " fut cette fois-là, la réponse. Quand il demanda la même chose au troisième maçon, celui-ci le regarda et les yeux brillants lui répondit : " J'aide à construire le plus beau bâtiment de cette région, que l'on admirera pendant longtemps. "

Que vous soyez ou non au chômage, vous contentez-vous de poser des briques dans votre travail ? Ou construisez-vous des " cathédrales " pour la plus grande gloire de Dieu.

Isaac M. Oigo
CVX Kenya



***Rendez grâce au Seigneur,
car Il est bon ;
et éternelle est Sa pitié... !***



John, Christina et leur deux fils

Le Seigneur a été si bon pour Christina et John. Lorsque John a 15 ans, il entre à la CVX du collège jésuite qu'il fréquente à Hong Kong. Vivant dans une société matérialiste et utilitaire, il est frappé par ces versets de l'Évangile de St Luc pendant des vacances que la CVX organise en 1980 :

*" La vie est plus que la nourriture, et le corps plus que les vêtements...
Cherchez son Royaume et cela vous sera donné par surcroît. "*

Les quatre années pendant lesquelles il fait partie de la CVX de son collège jésuite - on parlerait maintenant d'une pré-communauté - comptent la parmi les meilleurs moments de sa vie. Il voit le monde d'une autre façon ;

il examine, clarifie et modifie ses priorités et le but qu'il veut donner à sa vie. Il commence à comprendre que la vie après les études ne se résume pas seulement à trouver un bon travail et à vivre confortablement. Un membre de la CVX doit servir.

Puis vient l'année 1983 où John et Christina (dont il a à peine entendu parler alors) passent l'examen d'entrée à l'Université. C'est aussi une année très difficile pour Hong Kong. Les négociations entre la Chine et la Grande Bretagne sur l'avenir de la colonie sont au point mort et il y a un risque de rupture. Deng Xiaoping menace Hong Kong d'être repris par la Chine à tout moment. Les gens perdent confiance, le dollar de Hong Kong est en chute libre, et les supermarchés sont dévalisés. La famille de John décide d'émigrer. Il comprend que sa parenté a déjà souffert sous les communistes chinois et plus tragiquement encore sous le régime des Khmers Rouges. Mais par ailleurs, il sent que Dieu l'appelle à vivre pour le plus grand bien. Il sent que sa mission (l'objectif de la mission n'est pas encore très clair) est d'être au milieu des Chinois dont ceux de Hong Kong font partie. Il décide de ne pas partir au cours d'une retraite CVX de 8 jours.

Cette décision une fois prise, il s'inscrit à la faculté dentaire de l'Université de Hong Kong où il existe une CVX. Il entre bien évidemment dans le groupe qui a aussi, soit dit en passant, attiré Christina, étudiante en géographie. Née catholique, Christina avait participé à de nombreuses activités religieuses au lycée où il n'y avait pas de CVX. La CVX leur permet de mieux se connaître et de mieux connaître les autres membres du groupe. Malgré leurs imperfections, Dieu manifeste son grand amour pour eux par des voies particulières. C'est un peu par hasard si les préparatifs de l'Assemblée Mondiale de la CVX à Loyola, à l'autre bout du monde, sont à l'origine de leur relation.

Le 11 novembre 1984, la CVX de Hong Kong organise un marathon de marche pour recueillir des fonds afin d'envoyer des délégués assister à l'Assemblée de Loyola en 1986. Christina et John ont tous deux beaucoup de sponsors. Environ une heure après le début de la marche, le groupe CVX de l'université commence à s'égarer. John et Christina ont donc plus de kilomètres à parcourir mais aussi plus de temps pour bavarder et pour un partage en profondeur durant le chemin. Malgré une certaine fatigue après le marathon, Christina et John ne peuvent attendre et sortent ensemble ce soir là.

Leur mariage, cinq ans plus tard, marque le début d'expériences très diverses, tant dans leur vie familiale que dans la CVX. Ils sont heureux malgré de petites frustrations au niveau des relations du couple. L'incertitude qui plane sur la santé de leur aîné (Ignace) cause de gros soucis à Christina mais John est là pour la soutenir. Ils apprennent à leurs deux fils à nager, à dessiner et à devenir les petits amis du grand Jésus. Ils éprouvent de la joie en les voyant grandir physiquement et en sagesse mais les parents qui sont aussi professeurs, notent également leurs points faibles. À la lumière de l'éducation chrétienne qu'ils ont reçue et des expériences vécues soit par l'un, soit par les deux (la révolution philippine après février 1986, Tiananmen en 1989, Guadalajara en 1990 et diverses expériences à Hong Kong), ils réfléchissent sur la part de l'amour et de la justice dans leurs relations avec leur bonne et les autres. Ils discernent pour savoir s'ils doivent changer de profession (abandonner le métier de dentiste pour celui de professeur). Ils se soutiennent mutuellement et servent à tour de rôle la communauté nationale comme président (John 1990-92) et vice-présidente (Christina 1994-96). Ils partagent les hauts et les bas de leur CVX locale, les moments d'intimité et de frictions parmi les frères et les sœurs de la communauté nationale.

Et surtout, ils ont, comme ils ont toujours eu, le sentiment que Dieu (qui leur a tant donné) bénit leur vie, l'engagement définitif qu'ils ont pris en se mariant et leur désir de rechercher le plus grand bien dans leur mission. Le Seigneur est la source de leur vie et de l'amour dans leur famille. Il leur donne la force de travailler et de pardonner. Il a fait leur mariage ; il est leur guide et leur Lumière suprême.

Christina et John Tan
CVX Hong Kong

Si quelqu'un veut être le Premier.



Souvent j'ai déjà entendu l'Evangile sur la querelle de préséance des disciples. Ils sont en chemin, ils discutent entre eux qui est le plus grand. Quand Jésus leur demande le contenu de leur discussion, ils se taisent. Alors il appelle les Douze et les enseigne. *" Puis prenant un petit enfant, il le plaça au milieu d'eux. "*

A cet endroit et à chaque fois, je reste accrochée, j'essaie à comprendre et me demande combien d'expériences et de connaissances Jésus avait vraiment des respectivement avec les enfants. Les enfants du temps de Jésus étaient-ils différents de ceux que je connais aujourd'hui ? Comment, dans ce contexte, Jésus peut-il référer à des enfants, qui portent profondément en eux le désir de "grandeur". Je trouve que Jésus a choisi un mauvais exemple. Chaque jour à la maison et au travail, je vis combien les enfants se disputent et luttent à cause de cette situation. Querelles de préséances en masse ! A toute occasion imaginable : aux jeux, aux repas,

aux fêtes. Les enfants veulent être " Premier, Décideur, Chef, Meneur Régent " ; ils jouent aux figures fortes telles que " Batman, Superman ou He-Man ", pour montrer ainsi pouvoir et position désirée.

Pendant ma retraite individuellement accompagnée, j'entends cet Evangile lors du service religieux, c'est l'Evangile du jour. Encore une fois ce même texte me travaille. C'est alors que je me souviens d'un événement de chez nous. Parmi nos quatre enfants il y eut encore une fois mainte dispute ; particulièrement notre cadette, Judith de huit ans en était pour ses frais et se sentit incomprise. Quand au soir, je me couchai, je trouvai le petit mot suivant sur ma table de nuit : *" Chère Maman, pour une fois je veux être aussi Première, ta Judith. "*

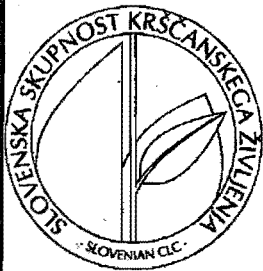
Maintenant l'Evangile prend vie en moi. Je sens que je suis touchée et que ce texte me concerne. Je devine que les mots de mon enfant deviennent miens, que c'est aussi mon problème.

" Bon Dieu, pour une fois je veux être aussi. " Je ne peux pas encore terminer cette phrase, car j'ai trop honte de mes sentiments. Et pourtant je sais - parce que j'en ai fait l'expérience - que Dieu prend soin de moi. J'ai difficile à admettre mon désir de grandeur, ma peur d'avoir été désavantagée, mon désir ardent d'amour et de reconnaissance. Je ressens impuissance et désarroi.

Et ainsi cette expérience devient l'événement-clé de ma retraite. Après un temps de révolte et de deuil je commence à comprendre quelque chose à cet Evangile. Je réalise ce que peut signifier " être comme un enfant ". Je peux accepter mon indigence, je peux la nommer et la dire à Dieu. Devant Dieu je peux vivre mon "être-enfant" avec tous ses sentiments, peurs, désirs et nostalgies. Dans cette confiance et grâce à cet accueil un changement peut s'opérer. Je ne dois plus me préoccuper de ma "grandeur", de mon rang et de ma place. Je peux ressentir et croire que je suis grande devant Dieu et qu'Il m'accorde la place et la position qui me conviennent.

Aujourd'hui encore, cette expérience des Exercices m'accompagne et chaque dispute d'enfants me renvoie à mon "être-enfant" devant Dieu.

Barbara Blum
CVX Allemagne



J'ai Prononcé l'Engagement !

Présentation de la démarche qui a abouti
à l'engagement dans la CVX slovène

Les premiers amis ont commencé à se réunir il y a 22 ans. Ils cherchaient à poursuivre leur recherche du cheminement dans le Seigneur, personnellement et en s'unissant en communauté. Comme l'amitié entre eux se développait dans la relation qu'ils avaient avec le Seigneur, leur communauté grandissait et devenait chaque fois plus importante.

L'Esprit Saint inspirait spontanément à cette première communauté, c'est à dire aux cœurs de ses membres, le profond désir de former une communion fraternelle qui se concentre sur le cheminement spirituel de Saint Ignace de Loyola. Ce même Esprit - qui continue à donner vie et croissance partout dans le monde - nous a amenés à la Communauté Mondiale (CVX) en 1990 à laquelle nous avons pleinement adhéré.

Les Congrégations Mariales ne se transformèrent pas en CVX en Sloénie car elles furent interdites par le régime communiste après la seconde guerre mondiale. L'Esprit bien entendu trouva un autre chemin pour nous conduire vers la CVX.

C'est en lisant les documents envoyés par la Communauté Mondiale que nous avons été informés, entre autres, de l'engagement. Cela nous paraissait très étrange au début et d'une certaine manière inutile mais nous nous sommes mis à réfléchir et à discerner les esprits dans la force de la Parole de Dieu. Peu de temps après, en 1993, la première décision fit son chemin chez certains d'entre nous : accepter et prononcer l'engagement. Avant de le prononcer, c'est à dire de l'exprimer extérieurement, nous nous sommes préparés pendant six mois. Cette préparation consistait en des réunions entre nous et avec l'accompagnateur spirituel.

Cela se passa ainsi pour les " premiers pionniers ". Cependant, dans la CVX slovène plus vaste, on pouvait constater un certain rejet de l'engagement. Ceux qui l'avaient prononcé - à l'instar des responsables de la CVX - sentaient que sa signification était beaucoup plus importante que ce qu'il pouvait sembler à première vue. C'était un défi que nous percevions comme un champ inconnu dans la communauté.

Nous nous sommes mis à étudier les documents de la Communauté Mondiale, en les approfondissant, pour que cet engagement devienne le nôtre. Nous avons traduit quelques articles importants qui nous ont beaucoup aidés. Mais ce qui nous a surtout aidés, c'est l'article de José Reyes (1990), écrit pour la CVX de Bologne (Italie) sur lequel nous sommes tombés : il nous a servi pour pouvoir tracer le chemin vers l'engagement avec plus de clarté.

Il nous a aussi semblé important de savoir le plus exactement possible ce que pensaient les membres de l'engagement et ce qu'ils ressentaient. Qu'avons-nous fait ? Nous avons demandé à une vingtaine de membres (nous avons choisi des personnes de localités, d'âges, de professions, d'états civils différents et faisant partie de la CVX depuis un nombre d'années variable), de réfléchir profondément pendant un certain temps, face au Seigneur, sur l'engagement, d'écrire leurs points de vues et leurs opinions et de les remettre aux responsables. Nous citerons un passage tiré d'un de ces écrits : " En ce qui me concerne, l'engagement est une décision, un pas qui m'amène à remettre consciemment à Dieu tous mes dons pour qu'à travers eux je puisse servir le Seigneur n'importe où, là où il m'appelle. L'engagement me rappelle que je décide et que j'accepte la manière de vivre que m'offre la CVX. En prononçant cet engagement je deviens aussi le garant de la fidélité, non pas envers les membres de la CVX slovène ou les personnes influentes de la Communauté, mais envers ce mode de vie. L'engagement est un symbole qui m'oblige à me rappeler la relation, pleine de vie, avec le Seigneur. C'est un acte auquel je peux me référer lorsque j'en ai besoin et que je doute, lorsque je cherche les racines de ma décision. Cet acte symbolique m'oblige en outre à me souvenir des motifs et des raisons qui m'ont amené à me décider et à accepter l'engagement. "

Cette déclaration a été la base de tout le travail qui a suivi. A la lecture et à la relecture de toutes ces réflexions de grande valeur, qui exprimaient tant

l'acceptation de l'engagement que les doutes à son égard, nous avons décidé de le présenter à tous les membres de la CVX, en les aidant ainsi à discerner la préparation et l'expression extérieure de l'engagement.

Et c'est ainsi qu'est né l'opuscule intitulé simplement " L'Engagement dans la CVX slovène ". On y trouve quelques mots d'introduction venant des responsables et de l'accompagnateur spirituel, des textes des Principes Généraux et des Normes Générales sur l'engagement, une présentation de son aspect biblico-théologique et l'article de José Reyes. Nous avons aussi ajouté diverses suggestions relatives à la façon de préparer l'engagement et, bien entendu, les textes de l'engagement de notre CVX slovène et de quelques autres CVX. Dans cet opuscule, il y a aussi le résumé des réflexions citées plus haut. Grâce à ce prisme, chaque membre de la Communauté peut se rapprocher de l'engagement et arriver à connaître toute sa dimension et sa richesse.

Lors de l'Assemblée de la CVX slovène (janvier 1997) nous avons décidé d'inclure l'engagement au programme pédagogique, comme partie intégrante, et à partir de là nous essayons d'introduire systématiquement l'engagement temporel et permanent à la démarche de la formation de la CVX. Nous voyons déjà les résultats : un bon nombre de nos jeunes membres a prononcé avant Noël 97 l'engagement temporel, après avoir effectué une préparation de plusieurs mois. Nous citerons la réflexion qu'un de nos membres a faite à cette occasion : " L'engagement a pour moi un double sens : regarder en arrière, vers le passé (j'observe ce que le Seigneur a fait pour moi par l'entremise de la CVX) et le futur (ce que je vais faire pour le Seigneur). Je crois qu'il est beaucoup plus important de contempler les merveilles que le Seigneur a fait dans la CVX que de regarder le futur. Pour moi, l'engagement consiste surtout à remercier pour le chemin que j'ai fait dans la CVX - dans laquelle on m'a donné le " principe et fondement " dans le Christ, et avec lui (ça), la spiritualité ignatienne qui m'aide à vivre ce " fondement ". Le groupe m'a beaucoup aidé dans ma relation avec le Seigneur, car il m'a donné le courage et la joie nécessaires pour régler les problèmes quotidiens (souvent très difficiles). La CVX m'a également chargé de diverses missions, surtout dans ma paroisse, qui m'ont aidé lorsque j'ai examiné ma relation avec Dieu. Il est évident que l'engagement est pour moi, de la même manière, une préparation pour la mission de ma vie, dans laquelle je pourrai vivre ma relation

avec Lui qui m'a appelé à la vie. L'Engagement : ' merci ' pour le passé et ' oui ' au futur ”.

La préparation de l'engagement nous semble très importante car on ne peut pas s'engager automatiquement. Il faut un temps de discernement avant de prendre la décision : “ oui, je le ferai ” ou “ non, je ne le ferai pas ”. Le candidat voit trois domaines pendant la préparation : celui de la spiritualité (les moyens de la spiritualité ignatienne), celui de la communauté et celui de la mission. Il existe plusieurs moyens de réaliser la préparation : individuellement, en groupe, sous la forme des exercices spirituels, dans la vie quotidienne... Le candidat voit comment il a été visité par Dieu à travers la CVX et il répond à son appel. Le dynamisme même de l'engagement est dans la Bible : l'initiative est de Dieu, Dieu offre son don, mais la réponse est de l'homme, il incombe à l'homme de reconnaître le talent de l'accepter et d'y répondre.

Le chemin que la CVX slovène a fait vers l'engagement est un bon signe du fait que l'engagement devient chaque fois plus un élément d'unité, un stimulus et une obligation pour que chacun de nous soit de plus en plus disposé vers le Seigneur et envers la vie dans laquelle nous devons reconnaître et accepter la volonté du Seigneur.

Nous terminerons l'article avec le texte de l'engagement permanent :

Seigneur, dans ton amour infini, tu n'as jamais cessé d'attirer l'homme vers Toi et dans la plénitude des temps, tu as créé en Jésus Christ un nouveau lien avec l'humanité si solide que rien ne peut le détruire. A travers l'Eglise continue ton œuvre rédemptrice, qui est destinée à toute l'humanité.

Grâce à ta miséricorde je peux prononcer la foi apostolique avec l'Eglise, ce dont je te remercie. Et surtout je te remercie parce que tu m'aides, par le biais de la CVX, à vivre avec plus de profondeur ma relation personnelle avec toi et à reconnaître ma mission dans l'Eglise et dans le monde.

Je veux répondre à ton appel, en m'engageant aujourd'hui, par le biais de la CVX slovène, avec la CVX mondiale et en l'acceptant comme mon mode de vie dans l'Eglise. Je m'engage à orienter sans cesse ma vie conformément à l'Esprit du charisme, comme le décrivent les Principes Généraux de la CVX.

*Je demande la grâce de pouvoir m'identifier à travers la Communauté au Christ pauvre et humilié et porter ainsi l'Évangile au monde.
Que notre Mère Marie, Saint Ignace, Saint... (le saint de chacun) et tous les saints m'aident en cela.*

(Celui qui le désire peut ajouter quelque chose de personnel qui n'est pas nécessairement lu au moment où on prononce l'engagement devant les autres).

Darja Silan et le Père Milan Bizant s.j.
CVX Slovénie

DEUX ANNIVERSAIRES :

La Déclaration universelle des droits de l'homme et Christifideles Laici

*Cet article a été écrit par P. Daniel Fitzpatrick, s. j.,
représentant de la CVX à l'ONU, New York*

C'était en 1948. Sur un plan universel, le monde tentait de se remettre des cicatrices des années de la Deuxième guerre mondiale ; sur un plan individuel, un jeune prêtre de Cracovie, Pologne, commençait son ministère dans un pays récemment meurtri par un conflit armé et alors opposé à son incorporation à l'Union soviétique. En décembre 1998, ces événements mondiaux et individuels de 1948 se croisèrent, alors que nous célébrions deux anniversaires. Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations unies approuvait la **Déclaration universelle des droits humains**. Le 30 décembre 1988, le pape Jean-Paul II publiait son Exhortation apostolique **Christifideles Laici**. Encore que séparés par quarante années, il est frappant de voir comment ces deux documents convergent sur le plan de la signification et du besoin des droits humains dans notre monde d'aujourd'hui. C'est sur le tableau de fond de la deuxième guerre mondiale que la Déclaration universelle a été formulée ; c'est sur le tableau de fond de la deuxième guerre mondiale et de l'invasion de sa patrie par les Russes que le pape nous parle des violations des droits humains. En fait, cinquante ans après la Déclaration universelle, nous sommes plus conscients que jamais du besoin de préserver et de protéger les droits de tous à travers le monde.

Ces deux anniversaires de décembre, alors, nous ont fourni l'occasion de réfléchir sur le fait qu'il existe dans notre monde beaucoup de questions fondamentales qui sont un sujet d'inquiétude non seulement pour l'Église catholique, mais aussi pour les nations du monde et les gens de bonne volonté autour du globe. La **Déclaration universelle des droits humains (DUDH)** reflète cette réalité de façon tellement claire dans le Préambule, qui affirme que : *"la reconnaissance de la dignité inhérente et les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde"*.

L'article 1 de DUDH le dit même encore plus clairement : *"Tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et devraient agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité."*

Dans ces formulations, nous percevons un écho de notre tradition judéo-chrétienne, parvenue jusqu'à nous à travers les siècles. Dans les Écritures tant hébraïques que chrétiennes, nous lisons que Dieu a commandé à son peuple que lui aussi se préoccupe du bien-être de tous, particulièrement de ceux qui sont le plus dans le besoin. Car tous ont été créés à l'image de Dieu. L'histoire de l'Église à travers les siècles est remplie d'histoires d'hommes et de femmes qui ont consacré leur vie à servir les autres dans le besoin et à protéger la dignité et la valeur de tout être humain. Les noms de Frances de Rome, Camille de Lellis, Mère Cabrini, Pierre Claver, Élisabeth de Hongrie, Vincent de Paul et, à notre époque, Dorothy Day nous viennent facilement à l'esprit. Au cours des derniers cent ans, depuis la publication de **RERUM NOVARUM**, l'Église a constamment pris la parole en faveur des gens du monde au nom de la justice sociale et des droits humains.

Il n'y a, alors, rien pour nous étonner, lorsque nous lisons les propos de **Christifideles Laici**, semblables à ceux de la Déclaration universelle. Encore que cette Exhortation apostolique ne soit pas avant tout un document sur les droits humains, mais, bien plutôt, un appel aux laïcs pour qu'ils prennent la place qui leur revient dans la mission de l'Église, le pape Jean-Paul II affirme clairement que, en cet instant grave de l'histoire, une partie de cette mission consiste pour tous les chrétiens à entendre les besoins du monde. Le pape cite dans **Christifideles Laici** : *"Le peuple de Dieu s'efforce de discerner dans les événements, les exigences et les aspirations de notre temps, auxquels il participe avec les autres hommes, quels sont les signes véritables de la présence ou du dessein de Dieu"* (CL, n. 3).

Le **Préambule** de la Déclaration universelle exprime très bien ces besoins et ces aspirations. La DUDH a été proclamée parce qu'elle exprime les espoirs, les rêves et les aspirations des gens ordinaires, selon lesquels un temps viendra où nous vivrons tous dans *"... un monde où les êtres humains jouiront de la liberté de parole, de foi et de libération de la crainte et de la misère"*. Le pape souligne combien souvent l'on voit violées dans notre monde les choses mêmes dont parle la DUDH : *"Derechef nous nous retrouvons face... à nos frères et sœurs, dont les droits fondamentaux sont violés"* (CL, n. 5). En énumérant ces violations, la liste du pape rejoint celle de la DUDH. Au numéro 5 de **Christifideles Laici**, le pape parle de violations contre le droit à la vie et à l'intégrité (cf. DUDH, art. 3), le droit au logement et au travail (art. 17, 23, 25), le droit à une famille et à une paternité et maternité responsables (art. 16), le droit à une participation à la vie publique et politique (art. 21) et le droit à la liberté de conscience et à la pratique de la religion (art. 18).

La vue d'ensemble de l'un et l'autre de ces documents nous rappelle à nous, de la CVX, le premier de nos Principes généraux, où l'on trouve une réflexion sur la contemplation ignatienne de l'Annonciation et de l'Incarnation de la Deuxième semaine des **EXERCICES SPIRITUELS** (n. 101-109) : *" Les trois Personnes divines contemplant toute la famille humaine en de si nombreuses divisions coupables, décident de se donner elles-mêmes complètement à tous les hommes et toutes les femmes et de les libérer de toutes leurs chaînes "* (PG, n. 1).

Christifideles Laici reprend, une fois de plus, l'appel de Vatican II, selon lequel nous avons tous *"... la vocation et la mission d'annoncer l'Évangile"* (CL, n. 33). C'est la tâche dévolue à tout chrétien *"... de redécouvrir et d'amener les autres à redécouvrir la dignité inviolable de toute personne humaine "* (CL, n. 37). Ce qui *"... constitue une tâche essentielle, en un certain sens, la tâche centrale et unifiante du service que l'Église, et en elle les fidèles laïcs, est appelée à rendre à la famille des hommes "* (CL, n. 37). Le pape indique que ce n'est pas là la tâche des seuls individus au sein de l'Église : c'est celle, aussi, des groupes laïcs. Jean-Paul II écrit que chez les groupes laïcs on devrait retrouver *"... un engagement à être présents dans la société humaine pour le service de la dignité intégrale de l'homme, conformément à la doctrine sociale de l'Église. En ce sens, les associations de fidèles laïcs doivent devenir des courants vivants de participation et de solidarité pour créer des conditions plus justes et plus fraternelles à l'intérieur de la société "* (CL, n. 30).

Dans ces paroles, nous percevons des échos des mots et de l'esprit de nos propres **Principes généraux** de la CVX : *" Le champ de la mission de la CVX n'a pas de limites : elle s'étend à l'Eglise et au monde, afin d'apporter à tous les hommes la bonne nouvelle du salut et de servir les individus et la société en ouvrant les coeurs à la conversion et en luttant pour changer les structures d'oppression "* (PG, n. 8). *"Pour mieux préparer nos membres au témoignage et au service apostolique, spécialement dans notre milieu de vie, nous réunissons, dans des communautés, des personnes qui ressentent un besoin plus urgent de faire l'unité de leur vie humaine en toutes ses dimensions et de leur foi chrétienne dans sa plénitude "* (PG, n. 4).

Dans les paroles du pape et dans nos Principes généraux, nous entendons, ici encore, l'invitation que le Seigneur adresse à chacun de nous à travailler à son service pour l'expansion de son Royaume de justice, d'amour et de paix (ES, n. 91-98).

Les anniversaires sont des moments de nos vies où nous nous arrêtons pour réfléchir, revenir en arrière, nous repentir, rendre grâce et regarder vers l'avenir.

Les deux anniversaires de la **Déclaration universelle des droits humains** et de **Christifideles Laici** nous rendent conscients, une fois de plus, de la vaste question des droits humains dans notre monde. Au cours des cinquante dernières années, on a réalisé beaucoup de choses en beaucoup de secteurs des droits humains. Pour cela, nous rendons grâce et rendons hommage aux nombreux hommes et femmes qui ont travaillé pour les droits humains tout au long de ces dernières années. En cet anniversaire, cependant, on a peu de raisons d'en faire une occasion de réjouissance. Bien plutôt, nous sommes plus conscients que jamais que nous sommes encore aux prises avec un formidable défi, concrétisé lorsque, chaque année durant mars et avril, la Commission sur les droits humains de l'ONU siège à Genève pour entendre les violations des droits humains à travers le monde. L'année dernière, cinquante-trois pays membres de l'ONU siégèrent à la commission avec soixante autres pays membres présents à titre d'observateurs. En outre, il s'y trouvait de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) présentes à titre de conseillères, d'avocates et de "chiens de garde" du travail de la commission. Il y avait à l'ordre du jour vingt-quatre indications de violations sérieuses des droits humains portées devant la commission de toutes les parties du monde.

Même si nous sommes conscients des nombreux défis qui se présentent à nous, nous sommes en mesure de les aborder dans un esprit d'espérance. Chaque année, à la fête de la Pentecôte, on nous rappelle à nouveau que l'Esprit Saint continue de travailler dans le monde selon des modes qui passent l'imagination. C'est l'Esprit saint qui dépose dans le cœur de chaque être humain sur la face de la terre la connaissance de sa propre dignité et de sa propre valeur comme enfant de Dieu. C'est dans et par la puissance du même Esprit Saint que les gens reconnaissent le besoin de respect et de vénération pour les droits humains en eux-mêmes et pour tous. C'est ce même Esprit qui interpelle chacun de nous dans la profondeur de notre être pour que nous fassions notre part en vue d'assurer que ces droits humains fondamentaux soient expérimentés et vécus par tous.

Mary Robinson, Haut commissaire de l'ONU pour les droits humains et ancienne présidente de l'Irlande, a dit, dans une allocution à l'université d'Oxford, le 11 novembre 1997 : *"La liberté humaine, c'est l'espace précieux assuré par des normes, des lois et des procédures qui défendent, protègent et renforcent les droits humains. Nous sommes tous gardiens de ces normes."*

Que nous utilisions un langage légal, un langage moral et philosophique ou un langage théologique et spirituel, le message du Haut commissaire exprime la vérité : "Nous sommes tous gardiens de ces normes."

Présentation d'Elisabeth Janz Mayer-Rieckh

Elisabeth Janz Mayer-Rieckh, qui travaille avec le père Henry Volken, s. j., est accréditée par la CVX mondiale comme représentante à l'ONU de Genève. Nous sommes reconnaissants de ce que, grâce à la disponibilité d'Elisabeth, nous possédions un autre moyen de collaborer avec le Service jésuite aux réfugiés, pour lequel Elisabeth travaille actuellement.



Permettez-moi, pour commencer, de vous remercier, vous de la CVX, pour la confiance et le soutien que vous m'avez accordés au cours des derniers mois. Ce soutien s'est révélé extrêmement utile pour moi, tandis que je travaillais en collaboration avec Henry Volken et des agences comme le Conseil mondial des Églises (CME), la Fédération mondiale luthérienne (FML) et la Caritas Internationalis.

C'est pour moi un plaisir et un honneur d'être associée aux Communautés de vie chrétienne. J'aimerais vous citer un exemple de cette collaboration. En février 1998, nous nous sommes réunis comme groupe dans une session intitulée "La Commission de l'ONU sur les droits humains qui doit établir un protocole provisoire pour la Convention relative aux droits de l'enfant sur l'implication des enfants dans les conflits armés". Il y eut, dans cette session, une présence importante et une participation active de plusieurs ONG. Le Service jésuite aux réfugiés (SJR), de même que les Communautés de vie chrétienne (CVX), la Fédération mondiale luthérienne (FML), le Conseil mondial des Églises (CME), la Caritas Internationalis et le Bureau catholique international de l'enfance firent une déclaration qui mettait en relief la vulnérabilité particulière des enfants dans le monde, par rapport au recrutement forcé dans les forces armées et l'impact dévastateur qu'il a sur eux. Cette déclaration contenait un appel aux gouvernements de respecter le droit fondamental des enfants à la protection contre toutes formes d'implication dans les conflits armés.

Mes antécédents se situent dans le travail social et le développement communautaire, ce qui fut mon premier degré universitaire. Quelques années plus tard, cela fut suivi par des maîtrises en études du développement. En qualité de travailleuse sociale, j'ai commencé mon travail à Vienne, en Autriche (ma patrie), avec l'organisation Caritas. Cela consistait à travailler avec les sans-abri, les enfants de la rue et les femmes nécessiteuses. Plus tard, je me mis à travailler avec les réfugiés. En ce champ particulier d'efforts, je travaillai d'abord avec les *boat people* vietnamiens de Hong Kong pour une organisation appelée Community and Family Services International. C'est là que j'eus mon premier contact avec le SJR, car nous travaillions en étroite collaboration les uns avec les autres. Ensuite, je me rendis travailler au Kampuchéa pendant 2 ans et demi pour le Haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés. Le travail consistait à rapatrier les réfugiés kampuchéens à partir de la frontière Thaïlande-Kampuchéa. Mon implication particulière consistait essentiellement à faciliter le retour d'individus vulnérables comme des mères célibataires, des enfants, des enfants handicapés, des cas psychiatriques, des personnes âgées, etc.

Pendant mon séjour au Kampuchéa, un événement d'une haute importance se produisit pour moi : l'arrivée de mon premier fils, Christopher. Depuis lors, je suis devenue la mère de deux garçons.

Après mon séjour au Kampuchéa, je me rendis à Genève, où j'ai travaillé deux ans avec le Groupe de travail international pour les femmes réfugiées.

Les deux dernières années, mon travail se fit avec le Service jésuite aux réfugiés, en qualité de personne liaison à l'ONU et, plus spécifiquement, pour le Haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés, de même qu'avec d'autres organisations internationales.



Voici un rapport sur la récente session du groupe de travail de l'ONU qui doit établir un protocole provisoire sur l'implication des enfants dans les conflits armés. Le rapport donne au groupe de travail un aperçu des processus, quatre points d'action pour les officiers du SJR ou d'autres ONG intéressés à poursuivre des activités de pression, ou à y être impliqués, auprès de leurs gouvernements respectifs, et une mise à jour sur les récentes initiatives des ONG. Dans l'Annexe 1, on trouvera un écrit sur la position d'une ONG sur le sujet et, dans l'Annexe 2, la déclaration faite au groupe de travail par un certain nombre d'ONG, y compris le SJR. Vous serez tout à fait bienvenus, si vous désirez entrer en contact avec moi pour un supplément d'information. Le Conseil mondial des Églises a récemment inscrit officiellement ce thème à son ordre du jour pour les années à venir. Amnesty International comme le Human Rights Watch sont tout à fait engagés à faire campagne, également, sur le thème des enfants soldats.

Elisabeth Janz Mayer-Rieckh

Le groupe de travail de l'ONU qui doit établir un protocole provisoire pour la Convention des droits de l'enfant sur l'implication des enfants dans les conflits armés (Genève, 2 au 10 février 1998).

I. Antécédents

La Convention sur les droits de l'enfant (CDE) fut adoptée en 1989 et pratiquement tous les pays en font maintenant partie. L'âge limite fixé par la Convention pour la participation et le recrutement d'enfants dans un conflit armé est de 15 ans. Au moment d'établir la Convention, la question de l'âge minimum pour le recrutement dans les forces armées et la participation aux hostilités a suscité une énorme controverse, beaucoup d'États étant désireux à ce moment-là d'adopter 18 ans comme limite, en accord avec l'âge général de la majorité établi dans l'article 1 de la Convention. Depuis l'adoption de la CDE, l'Assemblée générale a demandé une étude de l'ONU sur l'impact d'un conflit armé que le spécialiste Graca Machel présenta à l'Assemblée générale, le 8 novembre 1996. En 1992, le Comité sur les droits de l'enfant avait recommandé

l'adoption à la Convention d'un protocole provisoire pour élever à 18 ans l'âge minimum pour le recrutement dans les forces armées. Par la résolution 1994/91, la Commission sur les droits humains décida de constituer un groupe de travail inter-sessionnel à durée indéterminée pour élaborer, en priorité, semblable brouillon de protocole provisoire. Ce fut là la quatrième session du groupe de travail.

II. Résumé de la session du groupe de travail du 2 au 10 février 1998

Cette session du groupe de travail fut de nouveau présidée par l'ambassadeur Nils Eliasson de Suède. Beaucoup des ONG présentes, tout comme certaines délégations gouvernementales, ont eu l'impression que cette session avait été la plus frustrante, à ce jour. Aucun progrès tangible n'a été accusé dans les négociations de cette année, qui auraient dû vite prendre fin, les gouvernements se trouvant incapables d'arriver à un accord même sur l'article le plus fondamental du protocole relatif à la question de l'âge minimum de 18 ans pour la participation aux hostilités. Les États-Unis ont été le seul gouvernement à bloquer ouvertement tout consensus sur cet article fondamental. Les gouvernements qui ont soutenu les USA furent la Corée du Sud, le Koweït et Israël (celui-ci ne faisait pas partie du groupe de travail, mais avait envoyé un message).

Malheureusement, plutôt que de mettre un terme à la session à ce moment-là, comme suggéré par les ONG présentes et certaines délégations à l'esprit plus positif, le président proposa de poursuivre les négociations sur la base d'un texte non officiel, étiqueté 'perception du président après négociations à durée indéterminée', qui, comme il fut suggéré, serait joint au rapport final à présenter à la Commission des droits humains. Après des heures de pénibles discussions, nous avons maintenant une maigre perception du président, constituant le plus petit commun dénominateur atteint par les États. (On peut, sur demande, obtenir le texte intégral.) Les ONG, tout comme un certain nombre de gouvernements, exprimèrent l'avis que ce texte ne devrait pas être présenté pour adoption à la Commission de 1998 sur les droits humains, ni qu'il ne devrait servir de base pour d'autres discussions.

Il pourrait se révéler utile de souligner à nouveau, ici, qu'au cours des dernières années, le consensus des gouvernements, des agences de l'ONU et des ONG a été en augmentant, déclarant clairement que l'âge de 18 ans marque la transition à l'âge adulte et que ceux qui n'ont pas cet âge ont le

droit d'obtenir une protection spéciale. Certaines provisions internationales et nationales reconnaissent 18 ans comme marque distinctive entre l'enfance et l'âge adulte, comme, par exemple, le droit de vote, le droit à la majorité légale, les interdictions relatives à l'embauche pour occupations dangereuses et celles qui regardent les ventes d'alcool et de tabac. Alors, pourquoi faudrait-il faire exception pour le recrutement des enfants et leur participation à un conflit armé, en particulier lorsque les conséquences dévastatrices et à long terme et l'impact de semblables activités sur le bien-être des enfants et de leurs sociétés sont bien connus et démontrés aujourd'hui ?

Il faudrait prendre note aussi du fait que la très grande majorité des États, tant dans le monde que dans le groupe de travail de l'ONU, s'entendent sur un âge minimum de 18 ans pour la participation des enfants aux hostilités et pour leur recrutement obligatoire dans les forces armées. Seule une minorité de pays, particulièrement en Occident, continuent de faire pression pour le recrutement de volontaires à l'âge de 17 ans, voire de 16 ans. Malheureusement, ce sont précisément ces gouvernements qui ont tendance à être les plus actifs dans le groupe de travail, tandis que beaucoup de pays africains, par exemple, qui, en principe, n'ont pas de problèmes légaux qui les empêchent d'accepter des normes élevées sur cette question, ne participent pas.

La minorité de pays (occidentaux) mentionnée désire assurer que le texte final n'exigera pas de changer leurs lois et pratiques actuelles, en ce qui regarde les politiques de recrutement. Un autre argument fréquemment amené est que le recrutement est considéré simplement comme une autre forme d'embauche et/ou que ces pays ont besoin d'être capables d'entraîner les recrues avant de les envoyer au combat réel. Tandis qu'on admet généralement que l'entraînement pour les forces armées est souhaitable, cela ne devrait pas impliquer que les recrues soient envoyées au combat dès qu'elles ont atteint l'âge de 18 ans, mais plutôt que 18 ans constitue l'âge MINIMUM. En outre, l'expérience des ONG, de même que la recherche entreprise pour le Machel Study, font voir clairement que là où l'on recrute des jeunes de moins de 18 ans, il y a tendance à les utiliser dès que le gouvernement devient impliqué dans un conflit armé.

Une autre série d'arguments soutenus par certains gouvernements consiste à dire que ceux-ci ont besoin d'être capables d'avoir des écoles militaires ou des installations d'entraînement avec admission à un âge inférieur à celui du recrutement régulier de volontaires. Dans la mesure où, dans ces

établissements, les élèves n'appartiendraient pas aux forces armées, ils n'entreraient pas dans le champ du protocole optionnel, de toute façon. Cette exception, par conséquent, rendrait possible le recrutement dans les forces armées, sans restrictions par rapport à la sorte d'entraînement, y compris l'entraînement aux armes, qui serait assurée. En tant que tels, les mêmes problèmes que pour le recrutement général en bas de 18 ans se retrouvent ici. Si l'on a besoin de semblables écoles, pourquoi est-il essentiel que leurs élèves soient membres des forces armées ? Certains pays exploient des établissements de ce genre, mais à l'âge de 18 ans, les élèves ont le choix de s'enrôler dans les forces armées, et à ce moment-là seulement ils sont "recrutés".

Le seul thème qui a vraiment fait partie des négociations durant ces sept jours a été la question de savoir comment aborder le recrutement des moins de 18 ans par des entités non gouvernementales. Même si les gouvernements ont largement admis que cela représentait un phénomène grandement répandu dans la majorité des conflits internes actuels qu'il fallait aborder dans ce protocole optionnel, et qu'ils accepteraient que les groupes d'opposition armée ne pussent recruter des moins de 18 ans (même volontaires), il fut difficile d'arriver à un accord sur la manière d'aborder ce problème. Certains délégués s'inquiétèrent qu'un protocole optionnel pût imposer des obligations seulement aux parties d'État, et non aux parties non gouvernementales, en ce qui concerne un conflit armé, et d'autres délégués s'inquiétèrent du fait que la nomination d'acteurs non gouvernementaux dans le protocole pût légitimer leur statut.

Un des aspects positifs et encourageants de la session de cette année a été la présence et la participation active beaucoup plus considérables des ONG, y compris le Quaker's Office à l'ONU, Amnesty International, le Human Rights Watch, le Rädä Barnen, l'IFRC, des représentants de la Coalition hollandaise pour les droits de l'enfant dans un conflit armé, le représentant d'une ONG venu du Sud et le SJR, pour ne mentionner que celles qui furent présentes et actives tous les jours dans le groupe de travail. Les déclarations orales faites par certaines ONG dès le début ont sans doute produit un grand impact, faisant ressortir les nombreuses réalités douloureuses auxquelles font face les (ex-)soldats enfants dont les ONG ont été témoins quotidiennement en beaucoup de pays du monde. Comme dans les sessions précédentes, le SJR, de même que la **CVX mondiale**, le LWF, le WCC, Caritas Internationalis et le Bureau international catholique de l'enfance ont fait une déclaration qui faisait ressortir la vulnérabilité particulière des enfants déplacés vers le

recrutement obligatoire des forces armées, les conséquences dévastatrices qu'a la participation des enfants sur leur bien-être physique et psychologique ; la déclaration en appelait aussi aux gouvernements pour qu'ils respectent le droit fondamental des enfants à une protection contre toutes formes d'implication dans les conflits armés (Annexe 1).

D'autres déclarations demandant aux membres du groupe de travail d'établir des normes internationales élevées qui puissent vraiment protéger les enfants du monde entier ont été faites par le HCONUR, l'UNICEF, l'ICRC et un message fut envoyé par le représentant spécial pour les enfants en conflit armé, M. Olara Otunnu. Une vigoureuse intervention fut également faite par le Haut commissaire pour les droits humains, Mary Robinson, montrant que le but du présent groupe de travail était d'assurer des normes internationales améliorées et plus élevées pour la protection des enfants et que la législation nationale ne devrait pas être présentée comme un obstacle à l'élaboration de ces normes internationales nouvelles et plus avancées. Elle fit un appel aux États non encore capables d'accepter l'âge limite de 18 ans, pour qu'ils n'empêchent pas l'adoption du protocole optionnel par les autres gouvernements. Elle insista aussi sur le fait que le groupe de travail ne devrait pas rechercher un compromis insatisfaisant à seule fin de compromis (texte intégral disponible).

III. Que peuvent faire les ONG ?

Quatre points d'action d'une grande utilité, reliés au travail de pression auprès de gouvernements spécifiques, ont été présentés par Rachel Bett du Quaker's United Nations Office :

- ① Prenez contact avec vos gouvernements, en insistant pour qu'il n'y ait aucune exception pour les forces armées par rapport aux moins de 18 ans, protégés en tant qu'enfants par la loi nationale et internationale.
- ② Si votre gouvernement appuie déjà pleinement cette position, encouragez-le à persister face à l'opposition décrite plus haut. Ces gouvernements sont : la Belgique, le Costa Rica, le El Salvador, l'Estonie, l'Éthiopie, la Finlande, le Guatemala, le Liban, la Malaisie, le Maroc, les Philippines, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, le Sri Lanka, la Suède, la Suisse, l'Ukraine, l'Uruguay et le Venezuela.

- ③ Si votre gouvernement appuie ou pouvait appuyer cette position, mais n'est pas actif dans le groupe de travail de l'ONU, encouragez-le à s'engager plus activement. Ces gouvernements sont : l'Algérie, l'Angola, le Bélarus, la Bolivie, la Bulgarie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Espagne, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée équatoriale, la Hongrie, la Jordanie, le Kenya, la Lettonie, la Lituanie, le Malawi, Malte, l'Île Maurice, le Mozambique, le Népal, le Nigéria, le Paraguay, la Slovénie, la Tanzanie, la Tunisie, la Turquie et le Vietnam.
- ④ Si votre gouvernement n'appuie pas cette position, particulièrement où il s'agit seulement d'un recrutement volontaire ou d'écoles militaires, la pression se fera pour faire changer la situation sur le plan national et international. Ce groupe comprend : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Pérou, la République de Corée et le Portugal. Le Danemark, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni ont manifesté leur intention d'élever l'âge de leur recrutement volontaire à 18 ans, si cette norme devient en vigueur.

La liste de pays dressée plus haut n'est pas du tout exhaustive. Si votre gouvernement n'y figure pas, veuillez le contacter pour vérifier sa position. En toute hypothèse, veuillez informer le Quaker UN Office, de qui on peut recevoir un supplément d'information; de tout amendement et tout ajout aux listes données et de toutes réponses et tous changements dans les attitudes.

IV. Autres développements sur le front des ONG :

Les ONG qui sont du groupe de travail de cette année se sont rencontrées après la session, en vue de planifier l'action et les stratégies à venir. On a eu l'impression, en général, qu'il était temps de transporter cet exercice d'établissement des normes hors de l'ONU, pour permettre d'esquisser un instrument international global pour la protection des enfants en situations de conflits armés. Plutôt que de travailler un texte au sein du groupe de travail dans l'atmosphère courante, on pourrait présenter aux gouvernements un texte de normes élevées en vue de les leur faire signer et réunir un nombre important de pays à normes nationales élevées qui petit à petit en engageraient d'autres, pour finalement atteindre une norme internationale également élevée.

On a eu généralement l'impression que le travail au niveau national a été de la plus haute importance à ce stade et que le modèle de la "campagne contre les mines antipersonnel" fut, sous bien des aspects, un modèle d'une grande utilité à imiter. Une différence technique particulière qui a été remarquée fut le fait que pour ce protocole optionnel, un mécanisme de contrôle, nommément le Comité sur les droits de l'enfant, est en place et que, par conséquent, l'exercice d'établissement des normes devait, en fin de compte, être retourné à l'ONU (en présentant le texte à l'Assemblée générale pour adoption, une fois qu'un nombre suffisant de pays seraient présents).

Un certain nombre d'activités et d'initiatives sont en cours en vue d'obtenir dans un avenir rapproché une 'coalition internationale [efficace] pour l'interdiction des enfants soldats' hors du terrain. Parmi beaucoup d'autres choses, cela a abouti à la formulation d'un écrit sur la position des ONG par rapport au sujet que vous trouverez ci-joint.

ANNEXE 1

Déclaration orale présentée par la CVX mondiale, la Fédération mondiale luthérienne, Caritas Internationalis, le Conseil mondial des Églises et l'International Catholic Child Bureau, en consultation avec le Service jésuite aux réfugiés ; elle fut présentée au groupe de travail de la Commission de l'ONU sur les droits humains de l'enfant à propos d'un protocole provisoire, à la Convention sur les droits de l'enfant par rapport à l'implication des enfants dans les conflits armés (Genève, 2 au 10 février 1998, livrée par Elisabeth Janz Mayer-Rieckh, CVX mondiale).

M. le président, Distingués délégués,

Je parle au nom des organisations non gouvernementales suivantes, qui ont suivi de près au cours des dernières années les développements de ce groupe de travail : la CVX mondiale, la Fédération mondiale luthérienne, Caritas Internationalis, le Conseil mondial des Églises, l'International Catholic Child Bureau et le Service jésuite aux réfugiés. Nous aimerions vous remercier pour l'occasion que vous nous donnez de nous adresser de nouveau, aujourd'hui, au groupe de travail.

J'aimerais d'abord souligner les progrès réalisés à ce jour et les efforts concertés fournis par un certain nombre de délégations gouvernementales en vue d'établir un protocole provisoire pour la Convention sur les droits de l'enfant qui vise vraiment à renforcer la protection des enfants en situations de conflits armés. Tout en même temps, cependant, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre profonde inquiétude et notre douleur devant le fait qu'aucun accord n'a été atteint même sur la question la plus fondamentale de l'âge minimum de 18 ans pour la participation à des hostilités.

Dans notre travail à travers le monde avec les réfugiés et d'autres groupes touchés par un conflit armé, nous continuons de constater les conséquences dévastatrices qu'a la participation des enfants non seulement sur leur bien-être physique, mais aussi (et souvent même davantage dommageables pour l'avenir des leurs, de leurs familles et des sociétés), sur leur bien-être psychologique, auquel tout enfant devrait avoir droit. Au cours des derniers mois, nous avons rencontré des enfants soldats :

- dans des hôpitaux du Kampuchéa, blessés par des mines antipersonnel, dont certains ne connaissaient aucune autre vie que la guerre ;
- au Sri Lanka, où de nombreux enfants soldats ne voient aucune solution de rechange à leur implication actuelle dans un conflit armé. Comme le disait un garçon du Sri Lanka à l'un de nous : "Après mon premier meurtre, je n'ai pu dormir pendant trois jours. Mais en ce moment, je ne suis de retour d'une attaque et je ne sais combien j'en ai tué. Cela fait partie de notre travail, maintenant" ;
- en Colombie, où l'on rapporte quelque 5000 de tous les décrocheurs de moins de 18 ans embrassent le service militaire et où les enfants sont aussi considérablement représentés dans la guérilla et les groupes paramilitaires ;
- au Libéria, où des enfants âgés seulement de sept ans essaient de secouer les conséquences de leurs expériences traumatisantes comme soldats ;
- au Burundi, aux postes de contrôle des campagnes, où de jeunes garçons portent des fusils presque aussi grands qu'eux ;
- dans la région de la frontière Thaï-Myanmar, où se trouvait un garçon tellement traumatisé et désensibilisé que son unique désir était de chercher une revanche violente contre ceux pour qui il s'était d'abord battu.

Nous avons constaté avec consternation, au cours de l'année écoulée, que l'implication d'enfants dans beaucoup des conflits armés actuels s'est poursuivie sans répit, à même augmenté à mesure que les conflits se

prolongeaient, que les économies croulaient et que les armes légères proliféraient. Un article récent de l'International Herald Tribune rapporte que "jusqu'à 250 000 enfants servent dans les armées gouvernementales ou dans des groupes rebelles armés. Dans plus de 40 pays à travers le monde ces jeunes combattants sont à la fois les instruments et les victimes de la haine des adultes. Plus de deux millions d'enfants ont trouvé la mort dans des conflits armés au cours des dix dernières années. Six millions ont été gravement blessés ou handicapés de façon permanente" (IHT, 10-11 janvier 1998). Nous avons reçu de nombreux comptes rendus de la part de nos collègues à travers le monde qui indiquent le besoin de programmes de psycho-sociologie élargis et à long terme pour d'ex-enfants soldats qui ont subi des épreuves et des cruautés à un degré auquel aucun être humain, et encore moins des enfants, devrait jamais être exposé.

M. le président, diverses sources, y compris l'Étude de l'ONU sur l'impact du conflit armé sur les enfants (A/51/306/Add. 1), ont fait remarquer la vulnérabilité particulière des enfants déplacés, spécialement lorsqu'ils sont séparés de leur famille. Tandis que les camps de réfugiés devraient constituer des lieux sûrs où les enfants réfugiés et leurs gardiens recevraient protection et assistance, ils sont devenus en fait des centres de recrutement forcé d'enfants soldats, surtout des adolescents, mais aussi des adolescentes et de jeunes enfants. En semblables circonstances précaires, certains enfants réfugiés, qui ne se sentent pas en sécurité et sont laissés à eux-mêmes, se sont alors portés volontaires au service de groupes armés, dans l'espérance de trouver là protection physique et sécurité économique, ou tout simplement parce qu'ils ne perçoivent aucun autre choix.

C'est à la fois ce traumatisme et la faculté de reprise et de rééducation rencontrés chez ces enfants soldats qui ont conduit nos agences respectives à faire appel aux gouvernements pour qu'ils respectent le droit fondamental des enfants à la protection contre toutes formes d'implication dans des conflits armés et à presser le groupe de travail de fournir tous ses efforts pour faire avancer le processus d'un protocole provisoire, dans la perspective de mettre fin à semblable exploitation des enfants.

Nous proposons que le protocole provisoire comprenne les dispositions suivantes :

D'abord, une claire interdiction de participation dans des hostilités par des personnes de moins de 18 ans, ni directement, ni indirectement, dans bien des

cas, non un choix libre, mais le résultat d'une endoctrination, d'une incitation à la violence, de la pauvreté, de la destitution, d'une pression violente, de la perspective d'une protection physique et de l'espoir de compenser pour la perte de la famille. L'exigence du consentement des parents n'est pas une garantie et, plus souvent que de raison, est non pertinente, puisque aussi bien les enfants les plus en danger ont souffert d'une carence de structures de soutien, d'une profonde instabilité sociale et d'autres pressions de la part de la société qui rendent virtuellement impossible toute décision éclairée dans leurs meilleurs intérêts.

Troisièmement, le protocole provisoire devrait aborder la question du recrutement par des entités non gouvernementales, phénomène très répandu dans la majorité des conflits internes.

M. le président, nous demandons aux membres du groupe de travail d'entamer cette importante session avec un esprit ouvert, d'assumer pleinement la grave responsabilité que nous partageons tous d'aider à créer un monde qui promette un avenir viable pour tous les enfants. La communauté internationale ne peut ni ne doit laisser tomber cette occasion. On ne devrait pas laisser les intérêts politiques à court terme l'emporter sur la conscience, qui exige que l'on mette un terme à cette déplorable pratique.

Merci de votre attention.

ANNEXE 2

Position commune des ONG sur le protocole provisoire sur l'implication d'enfants dans des conflits armés.

À la suite de la quatrième session (2 au 10 février 1998) du groupe de travail qui doit établir un protocole provisoire pour la Convention de droits de l'enfant sur l'implication d'enfants dans des conflits armés, les organisations non gouvernementales (NGO) les plus impliquées dans le groupe de travail et le sous-groupe des ONG sur les enfants réfugiés et les enfants dans des conflits armés se sont réunis pour étudier les étapes ultérieures et sont arrivés aux conclusions suivantes :

1. L'objectif consiste en un protocole provisoire pour la Convention des droits de l'enfant, en vue de protéger les enfants contre le recrutement et la participation à un conflit armé. Malheureusement, le groupe de travail n'a pas réussi à produire un protocole provisoire avec les normes indispensables. Ce groupe devrait, par conséquent, être suspendu pour un an, c'est-à-dire, il ne devrait pas se tenir de session l'année prochaine et la question devrait être reconsidérée à la 55^e session de la Commission de l'ONU sur les droits humains (1999). Entre-temps, on devrait demander au Haut commissaire pour les droits humains de préparer un rapport analytique sur le document appelé 'Perception du président après négociations à durée indéterminée', annexé au rapport du groupe de travail, tenant compte de l'information transmise aux gouvernements, aux agences spécialisées, aux organes pertinents de l'ONU, aux organisations régionales et intergouvernementales, au Comité international de la Croix Rouge et aux ONG. La résolution de la Commission de 1998 devrait spécifier que la question du protocole provisoire et du rapport analytique serait à considérer à la Commission en 1999, de sorte que le problème demeure à l'ordre du jour.
2. Le texte de la 'Perception du président' du protocole provisoire, provenant de la quatrième session du groupe de travail, ne devrait pas en 1998 être présenté à la Commission des droits humains pour adoption et transmission à l'Assemblée générale, ni ne devrait constituer la base d'autres négociations, à ce moment-ci. Ce texte provient d'une approche fondée sur un consensus et comprend beaucoup de faiblesses, dont les suivantes :

Article 1 : Même si l'âge minimum spécifié pour la participation est 18 ans, l'interdiction se limite à la participation "directe" et affirme qu'on demande aux parties seulement de "prendre toutes les mesures possibles".

Article 2 : Même si l'âge minimum pour le recrutement obligatoire est fixé à 18 ans, celui du recrutement volontaire dans les forces armées gouvernementales est 17 ans. En outre, il y a une exception : le recrutement volontaire au-dessous de cet âge est permis, à la condition que les recrues soient dans des écoles. Il n'y a aucune exigence que les élèves de ces écoles ne soient pas membres des forces armées, ni aucune restriction

sur le genre d'entraînement, y compris l'entraînement aux armes, qu'ils peuvent recevoir.

Article 5 : Permet de faire des réserves relativement aux faiblesses déjà identifiées comme formant parties intégrantes du texte.

3. Les ONG sont engagées dans le travail de création d'un protocole provisoire pour la Convention sur les droits de l'enfant qui établira des normes capables d'avoir un impact important sur l'implication des enfants dans les conflits armés. Le but des nouvelles normes des droits humains consiste à faire progresser la loi internationale et de fixer des obligations claires pour les États. C'est pourquoi, les ONG ne croient pas qu'à ce moment-ci l'élément le plus important de semblable accord devrait être de faciliter aux États l'adhésion à cet accord sans avoir à changer leurs lois et pratiques existantes (l'argument du "large consensus").

Rachel Bretto, au nom du sous-groupe des ONG sur les enfants réfugiés et les enfants dans les conflits armés et des ONG associées. Le 27 février 1998.





Prière Litannique à Marie, Femme d'Asie

Ô Marie, tu as répondu dans la foi à l'appel de l'Esprit à être la mère de Jésus.

R/ Apprends-nous à répondre généreusement à l'Esprit qui nous appelle dans nos situations difficiles.

Ô Marie, en tant qu'adolescente enceinte non mariée, tu as affronté les situations tendues et les insultes des commérages de ta ville natale..

R/ Sois avec toutes les jeunes mères célibataires dans leur combat pour établir un foyer et nourrir leurs enfants.

Ô Marie, tu as donné naissance à Jésus dans une mangeoire, parce qu'il n'y avait pas de place à l'auberge. Tu connais les difficultés des pauvres.

R/ Puisseons-nous travailler à procurer un logement décent à tous ceux qui habitent des taudis et des cabanes.

Ô Marie, tu as connu la difficulté de protéger ton enfant Jésus contre les menaces des gouvernants de l'époque - avec les meurtres des innocents et les pleurs des mères.

R/ Inspire-nous d'entreprendre des démarches pour protéger nos enfants; d'aborder les puissances du monde et leurs tentatives de contrôler les populations d'Asie.

Ô Marie, tu as été réfugiée avec Joseph et Jésus en Égypte - et tu as connu ce que c'était que d'être étrangère dans un pays où les tiens ont été esclaves pendant des générations.

R/ Motive-nous à répondre aux problèmes des réfugiés et à supprimer les causes qui font des gens des réfugiés et des chercheurs d'asile politique.

Ô Marie, tu as été une ouvrière migrante comme membre d'une famille en Égypte et as connu les difficultés de gagner sa vie dans un pays étranger.

R/ Aide-nous à défendre les droits des ouvrières migrantes qui sont sujettes à tant de harcèlement et de discrimination.

Ô Marie, tu as reçu la mauvaise nouvelle de l'exécution de Jean-Baptiste, à la naissance de qui tu as apporté ton aide.

R/ Sois avec toutes les femmes qui s'affligent du traitement injuste infligé à la famille et aux amis.

Ô Marie, tu as compati aux besoins d'autrui en nourriture et en boisson.

R/ *Aide-nous à assurer un partage de nourriture dans nos pays et dans le monde.*

Ô Marie, tu as ressenti profondément la vacuité des chefs religieux et de la spiritualité du temps.

R/ *Inspire-nous de comprendre le message réel de Jésus sur la religion et la spiritualité.*

Ô Marie, tu as cherché dans un souci plein d'amour à comprendre ton Fils en compagnie des prostituées et as aidé celles-ci à transformer leur vie.

R/ *Nous prions pour recevoir la lumière nécessaire pour lutter contre la prostitution croissante, la prostitution touristique et la prostitution des enfants dans nos pays.*

Ô Marie, avec une préoccupation maternelle, tu as appris les nombreuses menaces faites à la vie de ton Fils.

R/ *Sois avec toutes les mères qui s'inquiètent des membres de leurs familles qui prennent de risques en travaillant simplement pour les droits humains fondamentaux.*

Ô Marie, tu as entendu avec douleur la nouvelle de l'arrestation et de la détention de ton Fils, à minuit.

R/ *Sois avec toutes les mères dont les êtres chers ont "disparu" au milieu de la nuit.*

Ô Marie, tu as vu le corps déchiré et saignant de ton Fils, fouetté et couronné d'épines par les pouvoirs impérialistes.

R/ *Sois avec toutes les mères dont le cœur se fend alors qu'elles assistent impuissantes à la torture de leurs fils.*

Ô Marie, tu as été témoin des fausses accusations dans la comédie d'un procès injuste.

R/ *Sois avec toutes les femmes qui résistent à l'oppression et aux mensonges d'une société patriarcale à domination masculine.*

Ô Marie, tu as vu la connivence des grands-prêtres dans le procès et le meurtre de Jésus.

R/ *Aide-nous à évaluer la pensée et l'action de l'institution religieuse parmi nous.*

Ô Marie, tu as accompagné Jésus au sommet du Calvaire et t'es tenue au pied de sa Croix avec les autres femmes, jusqu'à la fin et là, tu es devenue notre mère.

R/ Sois avec toutes les femmes qui ne peuvent que se tenir debout, pleurer, veiller et prier au milieu de la violence et de la brutalité extrêmes.

Ô Marie, tu as persévéré dans la cause pour laquelle ton Fils a été tué et as donné confiance à ses disciples.

R/ Donne-nous le courage et l'espérance nécessaires pour persévérer dans notre consécration à la même cause humano-divine, même lorsque les forces contre elle semblent insurmontables.

Ô Marie, tu faisais partie du peuple qui a été sous domination étrangère pendant 600 ans et finalement sous la puissance romaine.

R/ Pussions-nous trouver en toi la force nécessaire pour défendre notre liberté et notre intégrité nationale, sociale et culturelle.

Ô Marie, tu as compris ce que c'était que d'être exploité par des puissances étrangères, des intérêts économiques étrangers et une élite locale collaboratrice.

R/ Protège les intérêts de notre peuple contre la domination étrangère moderne et ses alliés.

Ô Marie, tu as proposé dans les paroles du Magnificat une transformation radicale de ta société.

R/ Aide-nous à analyser le combat contre les effets négatifs de la mondialisation et à opter pour la spiritualité de ton chant de libération.

Ô Marie, ton chant a encouragé la transformation économique pour renvoyer les riches les mains vides, pour combler les affamés - et pour partager, de sorte que personne ne soit dans la besoin.

R/ Aide-nous à combattre l'accumulation injuste des ressources économiques, les prises de contrôle, la vente des avoirs nationaux, l'inégalité croissante et le chômage.

Ô Marie, ton chant a cherché une transformation politique - pour renverser les puissants de leur trône et relever les humbles.

R/ Aide-nous à nous opposer à tous les abus politiques, à toutes les violations des droits humains, à la corruption et à la domination mondiale par les grandes puissances.

Ô Marie, ton chant a demandé une transformation culturelle - pour disperser les superbes et exalter les humbles.

R/ Aide-nous à résister aux tendances culturelles qui vont contre les valeurs d'une humanité authentique.

Ô Marie, notre sœur qui partage et prend soin de nous.

R/ Aide-nous à percevoir ce qui arrive à notre famille, à nos ouvriers, aux femmes et aux enfants.

Ô Marie, notre amie qui prend soin et répare.

R/ Aide-nous à réduire les dommages causés à notre culture et à notre environnement par la mondialisation.

Ô Marie, notre mère qui protège et panse les plaies des blessés.

R/ Aide-nous à faire cause commune en faveur des droits des marginalisés, des indigènes et aborigènes, des fermiers, des pêcheurs, des ouvriers des plantations et des pauvres des villes.

Ô Marie, qui a enseigné à Jésus à apprécier la nature dans les oiseaux, les animaux, les arbres, les collines et la mer.

R/ Inspire-nous de prendre soin de notre nature, qui est en train d'être dévastée.

Ô Marie, tu t'es trouvée au milieu des disciples de Jésus lorsqu'ils reçurent l'Esprit Saint et les as fortifiés pour qu'ils soient une communauté témoin de Jésus.

R/ Inspire-nous d'être à l'écoute de l'Esprit Saint en nos temps, afin d'être une communauté renouvelée de partage et de partenariat.

Ô Marie, on t'appelle la Reine de la Paix.

R/ Fortifie-nous dans nos efforts pour réaliser la paix avec justice dans notre pays et dans le monde.

Ô Marie, femme asiatique d'humilité et de joie.

R/ Intercède pour nous, toi notre sœur.

Ô Marie, fidèle compagne de douleur dans le combat pour la justice et la liberté.

R/ Prie pour nous, toi chère amie.

Ô Marie, aimante du témoignage à l'Évangile de vérité et de la gloire du Royaume.

R/ Exauce-nous, ô Mère.

L'année Jubilaire

(Un peu d'histoire...)



Le pape Jean-Paul II a déclaré l'an 2000 Année sainte. La tradition de l'Année sainte s'inspire d'une manière éloignée de l'Année jubilaire juive à laquelle le chapitre 25 du livre du Lévitique fait référence.

Etymologiquement, le mot "jubilaire" dérive du vocable hébreux "Yobel" qui signifie mouton et qui fait allusion au fait qu'au début de l'année jubilaire, on faisait sonner les cornes des moutons en s'en servant en guise de clairons.

"Tu sonneras du cor d'acclamation au septième mois, le dix du mois: au jour des Pardons en effet vous sonnerez du cor dans tout votre pays"(Lv 25,9).

Célébrée tous les cinquante ans, l'année jubilaire juive avait pour objet de niveler la situation sociale du peuple d'Israël: "Vous sanctifierez la cinquantième année et vous proclamerez la libération dans le pays pour tous ceux qui l'habitent" (Lv 25,10).

L'année jubilaire avait des caractéristiques très spéciales...

Les esclaves étaient libérés.

"Lors il partira de chez toi, lui et ses enfants avec lui. Il retournera dans la propriété de ses pères. Ils sont en effet mes serviteurs, eux que j'ai fait sortir du pays d'Egypte, et ils ne doivent pas se vendre comme se vend un esclave " (Lv. 25, 41-42).

Les terres que l'on avait vendues dans le courant des cinquante années revenaient à leurs maîtres d'origine: "La terre ne sera pas irrévocablement aliénée car elle est à moi: vous êtes en effet pour moi des expatriés et des hôtes." (Lv 25,23).

Pour que la terre se repose, il était défendu de semer pendant toute cette année: "Vous n'ensemencerez pas, vous n'en moissonnerez pas les regains; vous n'en vendangerez pas les vignes en friche" (Lv 25,11).

Si pendant l'année jubilaire l'on ne pouvait ni semer ni moissonner, la question qui vient à l'esprit est évidente: qu'allons-nous manger alors?

Il ne nous reste vraiment ici qu'à mettre notre confiance dans le Seigneur...

"Quand vous me demanderez: Que mangerons-nous la septième année, Si nous n'ensemencions pas, Si nous ne recueillons pas nos récoltes? Dès la sixième année j'enverrai sur vous ma bénédiction, et elle donnera une récolte pour trois ans. Puis la huitième année, vous sèmerez et vous mangerez de l'ancienne récolte. Jusqu'à la neuvième année, jusqu'à ce que vienne la récolte, vous mangerez de l'ancienne" (Lv 25,20-22).

L'Année sainte chrétienne s'est inspirée d'une année si originale, et si inconcevable à notre époque. Année de libération, année de pardon, où tout prétend revenir au plan original de Dieu.

Dans le christianisme, l'Année sainte a aussi son histoire. La première Année sainte dont nous ayons connaissance fut célébrée en l'an 1300 par le pape Boniface VIII. Cinquante ans plus tard, le pape Clément VI, qui fut un des papes d'Avignon, proclama de nouveau un Année Sainte.

Il semblerait qu'au début l'on n'en finisse pas de définir la date de célébration de l'Année sainte. En 1389, Urbain VI institue la célébration de l'Année sainte tous les 33 ans en mémoire, disait le Pontife, des années que Jésus-Christ a passées sur la terre.

Ce n'est qu'en l'an 1450 que le pape Nicolas V déclare que l'Année sainte sera célébrée tous les 50 ans...

C'est à Paul II que nous devons la coutume, en vigueur jusqu'à présent, de célébrer l'Année sainte tous les 25 ans, comme il l'a décrété en 1470.

Malgré tout, et en raison de circonstances d'ordre surtout politique, il n'y eut pas d'Année sainte en 1800, ni en 1850.

Ce fut Pie IX qui recommença à la célébrer en 1875.

L'Année sainte commence par l'ouverture de la Porte sainte. C'est une tradition qui remonte au XV^{ème} siècle. On ouvre la Porte sainte l'après-midi de Noël de l'année qui précède l'Année sainte et on la ferme le jour de Noël de l'Année sainte.

Le souverain Pontife accorde une indulgence spéciale aux pèlerins qui, pendant l'Année sainte, et répondant aux conditions requises habituelles, visitent les fameuses basiliques romaines de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie Majeure.

Les personnes qui ne peuvent se rendre à Rome durant l'Année Sainte, - et qui constituent la majorité des chrétiens -, peuvent bénéficier elles aussi des indulgences du grand Jubilé dans leurs communautés puisque le Pape étend les bienfaits de l'Année sainte au monde entier.

Luis T. Ardila, S.J.

Réimprimé avec l'autorisation de
Prière et Service, Janvier-Mars 1998

Faire passer la Vie avant la Dette

Dans ce document de principe deux réseaux des Organisations Internationales Catholiques, CIDSE (Coopération International pour le Développement et Solidarité) et Caritas Internationalis, font ensemble la demande d'annuler la dette internationale non payable des pays les plus pauvres d'ici l'an 2000.

La dette internationale demeure un sérieux obstacle au développement humain. Elle oblige de nombreux pays endettés à affecter leurs maigres ressources au remboursement de leurs créances plutôt qu'au bien-être de leur population. Cette demande résulte de notre expérience directe des effets de la dette sur les pauvres et d'années passées à plaider un allègement de la dette.

La gravité de la crise à laquelle sont aujourd'hui confrontés les pays les plus pauvres d'une part, et la proximité du Jubilé d'autre part, nous ont incités à rechercher ensemble des solutions au problème de la dette internationale. L'objet du présent document est de sensibiliser le public à la problématique de la dette internationale, de décrire la position de la CIDSE et de Caritas Internationalis et de proposer des actions en vue d'une solution durable à la crise de la dette.

Pour analyser la dette internationale, nous nous sommes référés à la doctrine sociale de l'Eglise, qui propose une série de principes ainsi qu'un cadre d'analyse du problème et des solutions de rechange. La dette internationale est à la fois un dossier politique complexe et un immense défi moral. Un défi dans la mesure où elle affecte la dignité humaine, les droits humains et le bien-être d'hommes, de femmes et d'enfants parmi les plus vulnérables de la communauté mondiale. Mais évoquer les aspects moraux de la dette internationale, c'est aussi se demander comment celle-ci a été contractée, par qui ont été prises les décisions cruciales, quelles sont les institutions qui pourraient y apporter une solution et à quels critères moraux se référer pour évaluer et structurer les relations entre les individus et les institutions concernés.

L'existence de la dette a un coût à la fois financier et social. Côté social, le remboursement de la dette absorbe des ressources qui pourraient être affectées à la lutte contre la pauvreté ou à la création d'infrastructures telles que des routes, des écoles ou des hôpitaux. Les gouvernements d'Afrique

subsaharienne versent aux créanciers du Nord le quadruple de ce qu'ils dépensent pour la santé de leurs propres populations. Côté financier, un lourd endettement est synonyme d'investissement risqué et donc dissuasif. Les effets de la dette sont aggravés par des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel qui, en cherchant à corriger les problèmes macro-économiques et à améliorer la gestion des deniers publics, conduisent souvent à une limitation des dépenses sociales, à un ralentissement des investissements, à une baisse de compétitivité des entreprises locales et à un accroissement du chômage.

Les précédentes tentatives des créanciers commerciaux, bilatéraux et multilatéraux n'ont pas réussi à réduire la dette internationale au principal bénéfice des populations les plus pauvres. Conscients de l'ampleur de la crise, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont arrêté un plan global de réduction de la dette en 1996 : l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), destinée à ramener la dette extérieure des pays pauvres à un niveau dit " viable " (*sustainable*). Seule une poignée des 41 PPTE peuvent toutefois prétendre à cet allègement trop faible, octroyé après un délai d'attente trop long. La définition donnée à la viabilité est en outre trop restrictive et ne tient pas compte des effets de la dette sur la vie des populations.

La CIDSE et Caritas Internationalis demandent que la dette que les pays les plus pauvres ne sont plus en mesure de rembourser soit annulée d'ici l'an 2000. Pour ce faire, nous préconisons :

1. Une amélioration fondamentale de l'initiative PPTE
2. Qu'un lien entre l'annulation de la dette et l'investissement dans le développement humain soit déterminé de manière adéquate pour chaque pays et après concertation entre les gouvernements et la société civile ;
3. De veiller à ce que les décisions relatives à l'allègement de la dette soient prises dans la transparence. Les institutions financières internationales, le Club de Paris et les gouvernements devraient communiquer leurs documents de planification aux organisations de la société civile et incorporer les opinions de ces dernières en matière d'analyse de la dette, de planification et de conditions d'emprunt ;
4. De changer la structure des relations financières internationales pour veiller à ce que les débiteurs, ceux qui sont touchés par la dette, et les créanciers négocient la dette sur un pied d'égalité. Une des solutions consisterait à introduire une procédure internationale de faillite / d'insolvabilité.

La réalisation de ces objectifs passe par une mobilisation massive de l'opinion publique aussi bien dans les pays créanciers que dans les pays débiteurs. La CIDSF et Caritas Internationalis exhortent leurs sympathisants à s'informer davantage sur la dette, à sensibiliser les communautés de base, à initier ou à participer à des campagnes d'opinion publique et à faire pression sur les décideurs. Sur la base de la doctrine sociale de l'Eglise, la CIDSE et Caritas Internationalis estiment qu'il est du devoir des organisations liées à l'Eglise de s'atteler à cette question en interpellant les décideurs. Dans un esprit de solidarité entre les nations et les peuples, la CIDSE et Caritas Internationalis se sentent tenues de promouvoir ensemble une solution réelle et substantielle au problème de la dette, maintenant, et dans les années à venir.

Pourquoi maintenant?

Nous sommes à la veille des grandes célébrations qui marqueront le nouveau millénaire. Un Jubilé est à la fois un temps de repentir et de réparation des injustices de même que l'amorce symbolique d'une nouvelle ère. Le Jubilé symbolise un nouveau départ pour les pauvres, l'occasion de restaurer la justice et l'égalité de par le monde. Dans les textes hébreux, le Jubilé devait avoir lieu tous les cinquante ans : à cette occasion, il convenait d'affranchir les esclaves, de restituer la terre à ses vrais propriétaires, et de faire grâce des dettes. Rattachant cette notion biblique au futur millénaire, le pape Jean-Paul II écrit " les chrétiens devront se faire la voix de tous les pauvres du monde, proposant que le jubilé soit un moment favorable pour penser (...) à une réduction importante, sinon à un effacement total, de la dette internationale qui pèse sur le destin de nombreuses nations. " (*Tertio Millennio Adveniente*, 51). A nos yeux, le Jubilé de l'an 2000 doit marquer un nouveau départ pour les nations pauvres, être une occasion de justice et apporter la solution au problème de la dette internationale.

L'avènement du Jubilé, conjugué à la pauvreté qui dévaste les pays les moins avancés, au fossé qui se creuse entre pays riches et pays pauvres et à de nouvelles possibilités de réduction de la dette, constituent un défi que nous ne pouvons ignorer. Dans un esprit de solidarité entre les nations et les peuples du Nord et du Sud, nous sommes tenus de promouvoir une véritable solution d'envergure au problème de la dette.

Plaidoyer: Phases d'élaboration d'une campagne sur la dette

Pour arriver à alléger la dette de manière significative, il faudra associer de plus en plus de gens à des campagnes d'opinion et à des actions de lobbying.

1. En savoir plus sur la question de la dette

Si vous n'avez encore jamais travaillé sur la question de la dette, consacrez un peu de temps à assimiler les notions de base, de manière à les rendre plus accessibles pour vous-même et votre audience.

Avant de commencer à rassembler des informations, voyez ce qui est déjà disponible. Essayez, par exemple, de contacter des réseaux nationaux ou régionaux qui travaillent sur la dette, votre conférence épiscopale nationale, ou votre partenaire local CIDSE ou Caritas Internationalis, les bureaux locaux ou régionaux de l'unité de liaison ONG de la Banque mondiale et du Programme des Nations unies pour le développement.

Dans les pays débiteurs

Voyez la situation économique de votre pays. Quel est le revenu annuel du pays, ce que l'on appelle le produit intérieur brut (PIB) ? Quel est le niveau d'inflation du pays, est-il en augmentation ou en diminution ? Quels sont les types de produits destinés à l'exportation et combien ces exportations rapportent-elles chaque année ? Les exportations sont-elles en augmentation ou en diminution ?

Quel pourcentage de la population vit dans la pauvreté ? Dans quelle mesure les revenus, la terre et les autres formes de richesses sont-ils inégalement répartis dans votre pays ? Quel est le taux d'analphabétisme de la population ? Combien de gens n'ont pas accès à l'eau potable ? Les taux d'alphabétisation et la couverture de soins de santé sont-ils les différents pour les hommes et pour les femmes ? Quel pourcentage des dépenses publiques est alloué aux programmes sanitaires, éducatifs ou agricoles ? Les services financés au travers de ces dépenses sont-ils accessibles aux pauvres ? La situation des femmes et des enfants est-elle bien pire dans ces secteurs ?

A combien s'élève la dette de votre pays ? Quelle est la structure de la dette ? Pouvez-vous déterminer à quoi les emprunts ont servi ? Cet argent a-t-il été consacré à des investissements productifs, au remboursement de prêts plus

anciens, ou au soutien de la balance des paiements ? Déterminez le montant dû à chaque type de créancier : banques commerciales, créanciers bilatéraux ou institutions financières internationales. Parmi les institutions financières internationales, il se peut que votre gouvernement soit plus endetté auprès d'une banque régionale de développement, comme la Banque africaine de développement ou la Banque interaméricaine de développement, qu'auprès du FMI ou de la Banque mondiale. Si tel est le cas, vous pouvez envisager de cibler votre campagne sur ladite banque régionale de développement plutôt que sur le FMI ou la Banque mondiale. Une partie de la dette publique peut être à court terme et une autre partie à long terme. Quel type de dette votre gouvernement rembourse-t-il régulièrement ? Quel type de créance ne rembourse-t-il qu'occasionnellement ou pas du tout ?

Le FMI et la Banque mondiale libellent le montant global de la dette d'un pays en pourcentage des exportations (le niveau moyen des exportations sur trois ans). Ils considèrent qu'un pays est très endetté à partir du moment où le ratio dette / exportations dépasse 200-250 pour cent. Un autre indice utilisé couramment est le ratio service de la dette / exportations, qui compare le total des remboursements annuels d'un pays à ses exportations annuelles. Les institutions financières internationales considèrent qu'un pays est très endetté lorsque ce ratio est supérieur à 20-25 pour cent.

Pour illustrer le poids de la dette, divisez l'enveloppe globale des dépenses publiques en matière de soins de santé par le nombre d'habitants de votre pays. En quoi cela correspond-il aux coûts réels des soins de santé tels que vous les connaissez ? Comparez le montant versé chaque année par le gouvernement pour rembourser ses créances à celui qu'il consacre à la santé et à l'éducation. Oxfam International, par exemple, estime que la Tanzanie dépense quatre fois plus d'argent pour le service de la dette que pour la santé et l'éducation réunis (Poor Country Debt Relief, avril 1997).

Dans les pays créanciers

Trouvez le nombre et le montant des prêts consentis par votre gouvernement. Quels sont les principaux pays débiteurs de votre gouvernement ? De quelle manière le poids de la dette affecte-t-il la population de ces pays ? Déterminez le montant global des prêts consentis par l'Union européenne (UE) et tâchez d'en savoir plus sur la dette que des groupes tels que les Etats ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) doivent à l'UE.

Quelle est la politique de votre gouvernement en matière de dette ? A-t-il un document de position sur la dette et les politiques d'ajustement structurel ?

(En Irlande, une coalition d'ONG a demandé au gouvernement de rédiger un document politique sur la dette). Votre pays a-t-il annulé des dettes par le passé ? Si oui, de quels pays ? Votre gouvernement envisage-t-il de nouvelles annulations ou des rééchelonnements ?

2. Définir des objectifs clairs et précis

En condensant votre campagne sur une facette de la problématique de la dette, vous la rendrez gérable. Choisissez l'aspect de la dette qui vous paraît le plus crucial.

L'Initiative PPTE. Comme peu de pays ont des chances d'être éligibles, et qu'ils seront évalués un à un, vous pourriez faire campagne : 1) pour vous assurer que votre pays figurera sur la liste des allègements envisagés ; 2) pour inciter les créanciers à raccourcir le cadre temporel ; ou 3) pour accroître le montant de l'allègement de la dette du pays en question. Vous pourriez également essayer d'obtenir un allègement maximum d'une institution créancière précise, comme la Banque africaine de développement ou la Banque interaméricaine de développement. Contactez vos représentants au FMI, à la Banque mondiale (les Directeurs exécutifs) ou dans d'autres institutions financières internationales pour savoir ce qu'ils pensent de l'Initiative PPTE.

Politiques d'ajustement structurel. Si vous préférez porter toute votre attention sur les effets sociaux et environnementaux des politiques d'ajustement structurel, sachez qu'il existe une autre initiative, l'initiative pour la révision des politiques d'ajustement structurel (SAPRI en anglais), qui est en train de recueillir le soutien de nombreuses organisations de la société civile dans le monde. Il s'agit d'un effort conjoint des gouvernements, de la Banque mondiale et de la société civile en vue d'analyser l'incidence des politiques d'ajustement structurel soutenues par la Banque mondiale dans sept pays : le Ghana, le Mali, le Zimbabwe, l'Ouganda, le Bangladesh, l'Equateur et la Hongrie. Votre pays est-il l'un d'eux ? Si ce n'est pas le cas, envisagez le démarrage d'une étude sur l'ajustement structurel dans votre pays. Forte de l'expérience de ses membres, la CIDSE peut vous fournir des informations sur la manière de vous lancer dans cet exercice dans votre pays.

Surveillez les dépenses publiques. Il est important de veiller à ce que les nouvelles ressources dont le gouvernement dispose grâce à l'allègement de sa dette bénéficient à la population de votre pays, et tout particulièrement à la population pauvre. Les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer en termes de contrôle et de lobbying, pour changer les choses, éliminer la corruption par exemple.

L'initiative 20:20 adoptée lors du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) est un autre outil de surveillance fort utile. D'après cette initiative, les pays du Nord et du Sud devraient conclure un accord aux termes duquel les pays du Sud alloueraient en moyenne vingt pour cent de leur budget national aux services de base (éducation, santé, logement, alimentation, eau potable, etc.) et les pays du Nord vingt pour cent de leur aide au développement à ces mêmes services.

Dans les pays débiteurs

Voyez si votre gouvernement entend souscrire à l'initiative 20:20. Essayez également de connaître le schéma actuel de répartition budgétaire entre le niveau national, régional et local de votre pays. Par exemple, combien de filles vont à l'école primaire ? Quel pourcentage du budget agricole est affecté à l'appui aux petits exploitants ?

Dans les pays créanciers

Voyez si votre gouvernement a souscrit à l'initiative 20:20. Si oui, des démarches concrètes ont-elles été entreprises depuis le Sommet de Copenhague ? Les schémas d'allocation ont-ils été modifiés en conséquence dans le budget d'aide extérieure ? Existe-t-il des données quantitatives sur l'aide extérieure aux services sociaux de base ? De récents accords d'aide entre votre pays et des pays débiteurs font-ils référence à l'initiative 20:20 ?

3. Sensibiliser les communautés de base et les coalitions

Pensez à vous joindre ou à lancer des campagnes d'opinion publique. Plusieurs campagnes en faveur de l'annulation de la dette prennent de l'essor, et vous pouvez tirer parti de leur action. Faire partie d'un mouvement international renforcera votre action au niveau national.

Parler avec d'autres fidèles ou organiser un débat sur la dette après la messe et inviter des représentants officiels de votre église à y participer. Parler à des gens d'autres paroisses et d'autres confessions. Travailler à partir du matériel éducatif fourni par les Campagnes du Jubilé ou par d'autres initiatives pour faire mieux connaître le sujet. Demander à vos relations dans les pays débiteurs de rassembler et de compiler des informations sur les effets concrets de la dette sur leur vie quotidienne (services de santé, éducation, etc.) Vous pourrez utiliser ces témoignages dans votre travail de lobbying et de plaidoyer.

Vous pouvez utiliser ces informations pour faire connaître les problèmes aux médias locaux. Ecrivez une lettre au rédacteur ou essayez de faire paraître un éditorial dans la gazette locale. Organisez un événement et conviez-y la presse.

Soutenir les partenariats Sud / Nord. Les groupes du Nord comme du Sud peuvent s'épauler au travers du partage d'informations, du soutien aux changements politiques (les lois anti-corruption, par exemple) et de l'élaboration de stratégies communes pour un allègement de la dette. Si votre paroisse est en relation avec une paroisse d'un pays créancier ou débiteur, demandez-leur si la question de la dette les intéresse également.

4. Lobbying auprès des décideurs

Dans les pays débiteurs

Quels décideurs politiques, mandataires publics, banquiers ou hommes d'affaires locaux jouent un rôle dans la prise de décision ? Ensuite, identifiez les décideurs du Nord. Qui décide d'un rééchelonnement de la dette existante ? Qui décide de l'éligibilité ou non d'un pays à un allègement de sa dette ? Quelles banques commerciales détiennent les créances du pays ? Quels sont les pays créanciers ?

Dans les pays créanciers

Qui définit la politique gouvernementale en matière de dette ? Quels sont les ministres impliqués et quelles sont les commissions parlementaires ou du Congrès en charge du dossier ? Qui représente votre pays auprès des institutions financières internationales ? De quelle instance ce représentant dépend-il ?

Dans les pays débiteurs

Songez à rencontrer vos représentants au sein des branches exécutive et législative des pouvoirs publics pour connaître leur politique à l'égard de la dette. Demandez-leur d'encourager un appui international à l'allègement de la dette. Songez également à rencontrer votre ministre des Finances ou d'autres fonctionnaires du ministère des Finances, car ils sont les représentants officiels de votre pays au FMI et à la Banque mondiale. Vous pouvez également essayer de rencontrer les délégations du FMI et de la Banque mondiale en visite dans votre pays ou leur représentant permanent dans votre pays.

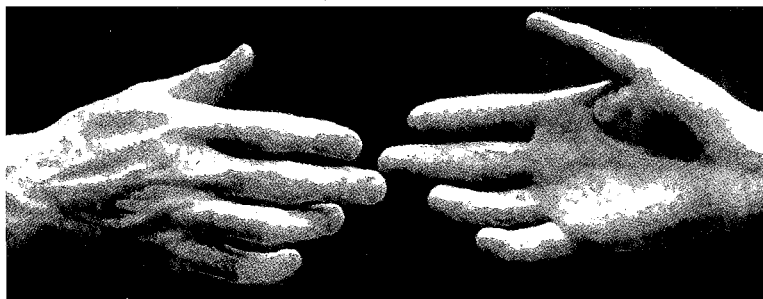
Dans les pays créanciers

Rencontrez votre ministre des Finances, les représentants de votre pays au FMI et à la Banque mondiale, des députés et des fonctionnaires de l'Union européenne. Incitez-les à se rendre dans un pays très endetté. Exhorte les députés ou les membres de votre Congrès à parrainer des débats ou des exposés. Poussez votre gouvernement à rédiger un document politique sur la dette internationale et l'ajustement structurel.

Dans les pays créanciers et débiteurs

Rencontrez les dirigeants de l'Eglise et des ONG d'autres pays. Si vous-même, votre évêque ou un autre dirigeant de l'Eglise visitez une nation créancière ou débitrice, rencontrez des représentants des conférences épiscopales et des ONG. Dans certains pays créanciers, la conférence épiscopale contacte régulièrement les branches exécutive et législative des pouvoirs publics pour leur faire part de ses préoccupations. Vous pourriez les inciter à faire part de la réalité de la pauvreté aux représentants du pays auprès du FMI, de la Banque mondiale, de la législature ou de l'Union européenne.

Voyez si vous pouvez organiser un événement public avec d'autres Eglises ou ONG ou faire une déclaration commune sur la dette, surtout à l'approche de rencontres internationales importantes comme le Sommet du G-7/8 ou les réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale.



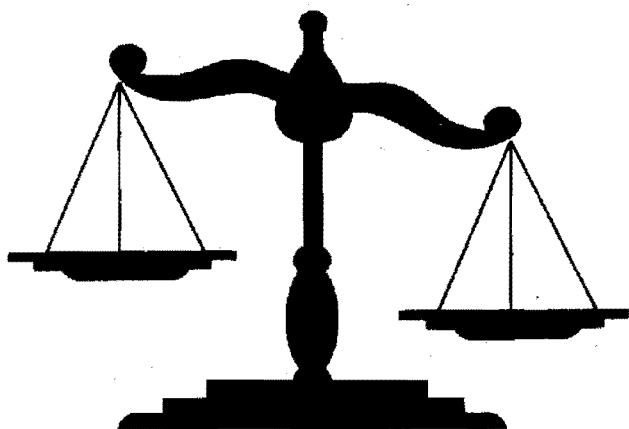
Même les Dettes Nous Divisent

Si vous avez jamais pensé que les pays occidentaux ont été généreux envers les pays en développement, vous êtes dans l'erreur, grandement dans l'erreur. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que pour chaque 1 £ fournie par des pays en manière d'aide, les pays pauvres remettent à peu près 4 £ en paiement de dettes à ces mêmes pays donateurs. En effet, la plupart des nations africaines dépensent quatre fois plus en remettant *les intérêts* des prêts des Occidentaux qu'ils ne le font pour les soins de santé et l'éducation. Beaucoup de nations débitrices ont remis beaucoup plus que l'équivalent du prêt original, et leurs dettes continuent à grimper - avec des résultats fracassants. Pour plus d'un milliard de personnes à travers le monde le processus du développement s'est renversé. Par exemple, la Zambie était l'une des nations les plus riches d'Afrique: aujourd'hui, tout citoyen zambien doit aux créanciers du pays au-delà de 565 £ - plus que trois fois le salaire annuel moyen. Dans un effort pour acquitter cette dette, des entreprises d'État ont été privatisées et beaucoup de gens ont été congédiés de la fonction publique. Ajouté à la fermeture de nombreuses industries, cela a causé des niveaux de chômage de 80 %. Le prix des aliments, du transport et du combustible a monté en flèche, en raison de la suppression des subventions gouvernementales. Les enfants sont retirés des écoles à cause des frais d'inscription et les traitements médicaux sont devenus un luxe inaccessible. Tout cela se produit en dépit d'une claire évidence que l'investissement dans la santé et l'éducation est un des meilleurs moyens de promouvoir la croissance économique.

Pour les chrétiens, semblable division mondiale est inacceptable. *Jesuits for Debt Relief and Development* (JDRAD) est une nouvelle entreprise mondiale qui vise à mobiliser le réseau jésuite en vue d'une contribution à l'analyse, à la pression et au débat indispensables à un ordre mondial plus juste. Installé à Dublin, le JDRAD est également impliqué dans la campagne internationale de pétitions pour le Jubilé 2000, qui demande l'annulation une fois pour toutes de la dette des pays les plus pauvres du monde à l'occasion de l'année 2000. Le concept de jubilé en est un qui nous vient de l'Ancien Testament. Selon cette tradition, les dettes étaient remises, la terre était redistribuée et les esclaves étaient affranchis tous les cinquante ans. Tout cela pour assurer que ceux qui avaient connu des difficultés ne fussent pas maintenus pour toujours dans la pauvreté et l'esclavage.

Le refus d'annuler des dettes manifestement impossibles à acquitter fait des débiteurs des esclaves permanents. Et l'Occident a d'emblée contribué à créer cette situation. Dans les années 70, les pays producteurs de pétrole investirent une grosse somme d'argent dans des banques commerciales occidentales. En quête d'occasions d'investissements, ces banques concédèrent alors des prêts à des pays en développement - souvent sans évaluer ni contrôler les prêts eux-mêmes. Une grande partie de l'argent emprunté n'a pas profité aux gens ordinaires de ces pays: des créanciers irresponsables et des gouvernements débiteurs corrompus procédèrent à un nettoyage aux dépens des pauvres. Lorsque les prix des marchandises dont dépendaient beaucoup de pays en développement chutèrent et que les taux d'intérêts montèrent en flèche en Occident, ce fut la crise de la dette. L'un des arguments les plus forts pour l'annulation des dettes est celui-ci: les gens ordinaires qui ne bénéficièrent pas d'emblée sont ceux-là mêmes qui en paient le prix.

Tom Giblin S. J., et Niamh Gaynor
Repris du JDRARD.



VOICI L'EXCO

Progressio a, dans le passé, présenté les nouveaux membres du Comité Exécutif Mondial de la CVX au moyen de brèves biographies. Dans la présente livraison, et dans celles qui suivront, on vous présentera les membres de l'ExCo mondial dont vous n'avez pas entendu parler jusqu'ici.

Je suis né à Sudbury, petite ville du Nord de l'Ontario, Canada. Le paysage sans végétation, offrant surtout des roches noircies, est connu comme le Bassin de Sudbury, formé par l'impact d'un énorme météore tombé il y a des dizaines de milliers d'années.

Depuis 1856, alors que des prospecteurs découvrirent les riches dépôts de minerais enfermés dans ces très vieilles roches venues de l'espace, le bassin a offert au monde son nickel raffiné et son cuivre. À ce jour, l'activité minière et les opérations de fusion de cette région ont fourni de l'emploi à beaucoup de gens qui ont immigré au Canada depuis diverses parties de l'Europe au cours du siècle dernier.

Aujourd'hui, on trouve dans sa population de 166,000 âmes toute une mosaïque pittoresque et diverse de langues et de cultures.

Ma mère est originaire d'Écosse et d'ascendance française. Mon père, né et éduqué au Québec, ressentait une énorme fierté de ses racines canadiennes-françaises. Toute son identité était bien enracinée dans cette culture et cette langue, lorsqu'il fut transplanté dans la région rocheuse de Sudbury. Deuxième enfant, j'étais le premier garçon d'une famille de deux filles et 6 garçons. Mes deux parents travaillèrent fort pour assurer que nous, les enfants, apprenions et apprécions notre héritage. Nous étions entourés de beaucoup de voisins et d'amis anglophones et, comme enfants, il n'était pas facile d'être considérés comme différents. Aussi, nous avons eu tendance à parler surtout anglais, hors de la maison et de l'école.

Cette situation n'était pas rare chez les nombreux groupes minoritaires qui s'étaient forgés par eux-mêmes une existence en cette partie de l'Amérique du Nord.



Gilles et Leah

Il m'apparut évident, en réfléchissant sur mon histoire personnelle, que mes parents étaient dotés d'un instinct de survivance. Je suis persuadé que cette survivance signifiait pour eux connaître son propre passé et être fier de ses racines. Leur philosophie reposait sur la conviction que toutes les personnes avaient le droit de demander que ces droits soient respectés dans les structures existantes qui avaient édifié leur société.

En autant que je me souviennne, mes parents ont cherché très activement à transformer les structures qui se révélaient injustes. Ils ne furent pas seulement actifs en matières profanes: ils le furent aussi dans notre Église. Grâce à leur persévérance, la première église canadienne-française vit le jour dans la région. Ils considéraient comme important notre accès à une éducation en langue française. Mes études se poursuivirent au collège du Sacré-Cœur, institution privée dirigée par les jésuites de la province de Québec. Ceux-ci avaient été invités à venir dans la région du Nord-Ontario pour y appuyer les familles canadiennes-françaises en leur assurant une éducation de niveau secondaire en langue française.

À l'âge de 19 ans, je décidai que mon éducation devait se poursuivre dans un autre environnement et m'enrôlai dans l'Aviation royale canadienne, qui était, à

mon grand étonnement, beaucoup plus disciplinée que l'environnement que j'avais laissé. L'institution militaire n'était certes pas aussi nourrissante que la famille et la communauté que j'avais laissées. Avec le temps, je me suis habitué à ce nouveau style de vie, peut-être à cause de l'instinct canadien de survivance, et fut constamment alimenté par la fascination toujours présente d'un jeune homme qui croyait pouvoir, le cas échéant, donner sa vie pour son pays.

À mesure que les années s'écoulaient, ma carrière dans l'Aviation canadienne progressait. Naturellement, cela signifiait différents transferts d'une affectation à une autre, comme il est normal dans la vie militaire. C'est au moment où j'étais stationné dans une base militaire près de la ville de Sudbury que je rencontrai Leah. Quand nous prîmes la décision de nous marier, cela voulait dire que Leah devrait laisser sa carrière d'enseignante et s'adapter à mon style de vie nomade.

Le jour de notre mariage fut célébré dans un vif mélange de traditions italiennes et françaises. Notre première fille, Diane, naquit à Montréal, Québec, et deux ans et demi plus tard, notre deuxième fille, Joanne, naissait à North Bay, Ontario. Notre fils, Richard, arriva neuf ans plus tard, alors que nous étions stationnés à Greenwood, Nouvelle-Écosse. Leah consacra son temps et ses talents au soin et au développement de nos enfants. Je m'attendais de me trouver loin de mon foyer et de ma famille pendant de longues périodes de temps, poursuivant la carrière que j'avais choisie.

Jusqu'à cet instant de notre vie maritale (au début des années 80), je me sentais tout à fait en sécurité dans cet arrangement. La préoccupation de ma mobilité ascendante me donnait le sentiment que tout allait bien. J'étais persuadé que, grâce à mes efforts, je pourrais continuer d'accumuler les succès et d'assurer la sécurité pour moi-même et ma famille.

En revenant en arrière, je reconnais qu'une grande part de ce succès venait du fait que je ne mettais pas en question ma situation et avançais avec le système, oublieux de ce qui se passait ailleurs. Je m'étais permis de devenir étranger à ce qui se passait hors de mon propre petit monde.

Tandis que tout cela se produisait dans ma vie personnelle, quelques événements importants eurent lieu dans notre Église. Les doctrines sociales refaisaient surface comme résultat du concile Vatican II. *Gaudium et Spes* fut un puissant document. Il eut un effet formidable d'interpellation chez les gens bien installés comme moi. On y disait: "...les joies et les espérances, les chagrins et les anxiétés des hommes et des femmes de notre époque,

particulièrement de ceux qui sont pauvres ou affligés d'une manière ou d'une autre, sont aussi nos joies et nos espérances, les chagrins et les anxiétés des disciples du Christ".

En outre, il y avait d'autres enseignements qui eurent un impact sur ma passivité, comme la Constitution du concile sur *L'Église dans le monde moderne*. Toutes ses déclarations retentissantes disaient: "Toutes les personnes ont des droits et la dignité de toutes les personnes doit être respectée."

En 1976, Leah et moi fûmes transférés à une base militaire située dans l'Île-du-Prince-Édouard. Un prêtre qui nous avait connus grâce aux mouvements de renouveau proposa que nous commençons à faire les Exercices spirituels de saint Ignace. Nous commençâmes ce cheminement spirituel de 18 mois en tant que couple marié, rencontrant notre guide spirituel tous les quinze jours.

À mesure que nous traversions les étapes des Exercices spirituels dans la vie courante (Ann. 19), je pris conscience du sens de ma vocation laïque et de la manière dont Dieu m'avait préparé et formé à travers les événements de l'histoire de ma vie. La signification de mes parents, de ma famille, de ma rencontre avec Leah et de mon mariage, et le fait d'avoir des enfants, tout cela représentait des événements spéciaux de ma vie et cette conscience fut l'une des grâces spéciales que je reçus grâce aux Exercices spirituels. Toutes ces choses étaient des signes de l'amour de Dieu pour moi.

Le Principe et fondement me catapulta vers un désir d'en savoir plus à propos de ce Dieu qui semblait me dire: "Viens voir." À mesure que ma vision s'éclairait, se produisit en moi un frémissement qui me menait à me demander: Qu'est-ce que Dieu demande de moi, actuellement, à cet instant de mon cheminement? Une partie de ma réponse se présenta dans le quatrième point de la *Contemplation pour parvenir à l'amour*: "Regarder comment tous les biens et tous les dons descendent d'en haut. Par exemple, comment ma puissance limitée descend de celle, suprême et infinie, d'en haut; et de même pour la justice, la bonté, la compassion, la miséricorde, etc.; comment du soleil descendent les rayons, de la source les eaux, etc."

Les frémissements intérieurs me permirent d'entendre les nombreuses voies de mon passé. À mesure que je multipliais les réflexions sur elles, je me rendis compte comment elles étaient reliées aux souvenirs de ma jeunesse, y compris les luttes de mes parents dans leurs tentatives de défendre leur mode de vie. Ces voix commencèrent à me rendre plus sensible à moi-même, tout en me rendant moins à l'aise, à mesure qu'elles abordaient ma passivité.

L'armée canadienne appuyant de plus en plus des politiques comme celles des armes nucléaires et des armes de première frappe me rendaient mal à l'aise. Je commençai à me demander s'il était juste de dépenser autant d'argent pour les armements, tandis que beaucoup de personnes dans le monde manquaient des nécessités fondamentales de la vie.

En 1982, les évêques du Canada avaient publié un document sur "Paix et désarmement". Ils y critiquaient la politique du gouvernement canadien qui encourageait, avec l'aide des fonds publics, la production d'armes nucléaires. Ils soulignaient qu'il était mal de permettre l'expérimentation de ces missiles sur le sol canadien. Les évêques concluaient le bref en disant: "En tant que représentants des Églises canadiennes, nous nous engageons à l'édification d'un monde dans lequel le fondement de notre sécurité sociale et économique est la justice... Nous nous engageons à oeuvrer pour la suppression des arsenaux de destruction qui entravent la recherche de la justice et menacent la vie elle-même dans notre pays et à travers le monde."

Ces propos m'encouragèrent à réagir d'une manière concrète. J'avais décidé de faire connaître à mes supérieurs mon point de vue sur les politiques de défense de notre pays, sachant très bien que ce n'était pas là un comportement acceptable de la part de qui faisait partie de l'armée.

À la suite de cette prise de position, Leah et moi décidâmes que nous aurions besoin de quelque assistance pour préciser ce que nous devions faire. Nous portâmes la chose à l'attention de notre directeur spirituel, qui nous aida à discerner notre décision dans la prière. En temps utile, je choisis de démissionner de l'armée, expliquant mes raisons de quitter. Nous commençâmes, Leah et moi, à mener un train de vie très différent, nous adaptant à un revenu beaucoup moindre.

Durant cette période, nous avons rencontré de façon régulière un petit groupe de personnes rassemblées sous de semblables préoccupations. Celles-ci regardaient la manière d'intégrer l'Évangile dans toutes les réalités de notre vie.

À mesure que nous continuions de croître comme petite communauté chrétienne, nous fûmes invités, Leah et moi, à participer à un séminaire sur "L'édification de petites communautés chrétiennes" tenu au Centre de spiritualité de Guelph, Ontario. Le personnel du centre avait pris conscience du besoin d'explorer cette facette nouvelle et croissante de l'Église. Le résultat de leur effort prophétique fut la naissance de la CVX canadienne (secteur

anglais). À partir de ce moment, la CVX commença de croître lentement à travers le Canada: d'abord au centre du pays, puis à l'Est et à l'Ouest.

Notre propre CVX, Ixthus, mûrissait comme communauté avec un fort accent sur l'apostolat. Un charisme de notre groupe de CVX fut de discerner en communauté les situations de la vie et de traiter concrètement les problèmes de telle manière que nous nous soutenions les uns les autres, lorsque certains changements étaient requis.

À cette époque, je lisais et m'informais davantage sur les questions sociales et les enseignements de l'Église. La Conférence des évêques canadiens publia plusieurs documents sur la pauvreté qui continuait de sévir en certaines régions du Canada et au sein de certaines minorités. Par exemple, un document intitulé "Unemployment: the Human Costs and Ethical Reflections on the Economic Crisis". Dans ce document, la valeur évangélique de la primauté du travail était manifeste: c'est par le travail que les ouvriers assurent une réponse aux besoins personnels, familiaux et communautaires et contribuent au bien commun, devenant par là collaborateurs de Dieu dans la conduite de la création vers la perfection. Ces déclarations en arrivèrent même à proposer que la participation des ouvriers dans la direction, la propriété partagée, le partage des profits, les coopératives de toutes sortes fussent développés et encouragés par notre gouvernement.

Ces déclarations constituèrent en grande partie le motif pour lequel notre groupe de CVX entreprit de procéder à des recherches et des analyses sur la question du travail dans notre région. Trois des membres de notre CVX décidèrent de participer au développement d'une coopérative propriété d'ouvriers. Plusieurs personnes en chômage étrangères au groupe furent invitées à prendre part au projet. Aujourd'hui, Culture Craft Co-op continue d'être un lieu de travail à succès et à assurer des emplois importants et pleins de dignité.

C'est grâce à cette expérience que j'acquis la conviction qu'il faudrait créer de petites entreprises commerciales en recourant au modèle coopératif, utilisant les outils du discernement de groupe, la prise de décision et le consensus dans la création d'un lieu de travail efficace. C'étaient là les outils utilisés pour la création de communautés qu'on m'avait présentés lors de ma formation comme guide d'un groupe de CVX. Dans ce modèle d'installation d'une entreprise commerciale, on introduit les valeurs évangéliques, tout comme les valeurs humaines morales, dans le lieu de travail.

Deux ans plus tard, se produisit une occasion, dans notre région, d'aider à l'établissement d'un lieu de travail de ce genre dans une communauté indigène. En 1988, je commençai à travailler avec la Première nation de Lennox Island. Depuis l'établissement de notre confédération canadienne, le peuple Mi'k mag avait été confiné à une petite réserve sur Lennox Island, dans un endroit isolé qui souffrait d'un haut taux de chômage endémique.

Pendant les neuf années qui suivirent, j'ai travaillé avec le Conseil de bande Mi'k mag au développement d'entreprises commerciales assurant de l'emploi à beaucoup de membres de la communauté. Durant cette période, j'appris à connaître et à apprécier leur spiritualité et participai à beaucoup de leurs traditions spirituelles.

Au cours de ces années, je fus impliqué dans l'établissement d'une coopérative funéraire, d'un collectif de fermage organique et d'un marché de fermier. Tout en même temps, la promotion de l'apostolat des Exercices spirituels était une priorité pour moi et je trouvai le temps de travailler à rendre les retraites accessibles à ceux de la paroisse qui étaient très riches et donnaient quelque satisfaction.

La promotion de la CVX à un niveau régional m'amena à être impliqué au niveau national, où j'oeuvrai pendant six ans, y compris deux années comme président. L'invitation à faire partie d'une équipe internationale pour la formation à Rome, en 1995, favorisa ma participation au développement d'un programme de formation pour le Canada.

Tout au cours des ans, nous continuâmes, Leah et moi, à demeurer en étroite liaison avec les programmes et les retraites donnés au Centre de spiritualité de Guelph. En 1995, un groupe de laïcs et de jésuites entreprit de se réunir dans le but d'examiner et de planifier une Communauté écologique ignatienne. Afin de travailler plus étroitement avec le personnel du centre, on a demandé à Leah et à moi de considérer la possibilité de nous installer dans cette région et nous commençâmes à faire des plans dans cette perspective.

Malheureusement, en raison d'un grand besoin de contraintes économiques, plusieurs projets apostoliques de la Compagnie de Jésus durent être annulés, y compris le projet spirituel/écologique. Naturellement, cela provoqua une certaine déception, sachant bien peu, à cette époque, que le Seigneur nous préparait pour quelque chose d'autre.

Ce quelque chose d'autre nous parvint dans une lettre de l'ExCo de la CVX mondiale, nous informant que la communauté mondiale étaient à la recherche

de candidats potentiels pour le poste de secrétaire exécutif du Secrétariat de Rome. Nous étions disponibles.

Cela sera, sans doute, une autre étape exaltante, mais quelque peu interpellante, de notre cheminement spirituel dans la CVX. La charge a été allégée par les efforts infatigables fournis par les nombreuses personnes qui ont passé avant nous au Secrétariat mondial. Leah et moi avons hâte à ces années à venir, tout en poursuivant le service à notre communauté. Nous espérons que durant cette période, nous aurons l'occasion de rencontrer un grand nombre d'entre vous et de vous écouter partager avec nous votre cheminement spirituel.

Gilles Michaud
Secrétaire exécutif
Secrétariat de la CVX

